

enssib

école nationale supérieure des sciences
de l'information et des bibliothèques

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude et de recherche

Sélection et décision d'acquisition dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur

Etude des procédures à l'œuvre à la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve, et dans les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques, à Paris.

Delphine MERRIEN

Sous la direction de :

Pierre Le Loarer, Directeur du Centre de documentation de
l'Institut d'études politiques de Grenoble

Stage effectué à la bibliothèque de la Faculté des sciences
économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de
Louvain, à Louvain-la-Neuve

sous la direction de Marie-Thérèse Van Roy, directrice de
l'établissement

Janvier 2002

Je tiens particulièrement à remercier

Monsieur Pierre Le Loarer, directeur de ce mémoire,
pour avoir soutenu et accompagné ma démarche,

Madame Marie-Thérèse Van Roy, directrice de la
bibliothèque de la Faculté des sciences économiques,
sociales et politiques, pour son accueil chaleureux et ses
conseils avisés,

Madame Joëlle Muller, responsable des services de
documentation de la Fondation nationale des sciences
politiques, et Mesdames Marie-Edith Semence, Nadine
Dada, Sylvie Thoré et Liliane Arloff, pour leur précieuse
collaboration,

Les professeurs des départements de sciences politiques
et économiques de l'Université catholique de Louvain,
pour la disponibilité dont ils ont fait preuve à mon
égard.

Titre :

Sélection et décision d'acquisition dans les bibliothèques de l'enseignement supérieur : étude des procédures à l'œuvre à la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve, et dans les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques, à Paris.

Résumé :

La bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain (Belgique) souhaite revoir ses procédures de sélection et de décision d'acquisition afin d'améliorer la qualité et la cohérence de ses collections. L'étude menée sur place et dans les services de documentation de la Fondation nationale (française) des sciences politiques – qui représente ici l'établissement de référence, du fait notamment de l'excellent niveau de ses collections – a pour but de dresser un état des lieux, puis de proposer la mise en place de procédures permettant une réelle coopération entre les personnels de la bibliothèque et les enseignants-chercheurs de façon à réunir les conditions favorables à l'émergence d'une politique d'acquisition satisfaisante et efficace.

Descripteurs :

Bibliothèques universitaires – Acquisitions – Belgique

Bibliothèques universitaires – Développement des collections – Belgique

Université catholique de Louvain (1970-...)

Fondation nationale des sciences politiques (France)

Title :

Selection and decision of acquisitions in academic libraries : study of the process existing at the library of the Faculty of economic, sociological and political sciences of the Catholic University of Louvain, in Louvain-la-Neuve, and at the documentation services of the National Foundation of political science, in Paris.

Abstract :

The library of the Faculty of economic, sociological and political sciences of the Catholic University of Louvain (Belgium) is eager to modify its process of selection and decision for its acquisitions in order to improve its collections' quality and coverage. The study led at the Catholic University of Louvain and at the documentation services of the National (French) Foundation of political science – which represents the referent institution in this study, considering its excellent collections – aims at describing the situation in Louvain and suggesting new ways to make librarians and academics cooperate for the definition of an efficient and satisfying acquisition policy.

Keywords :

Academic libraries – Acquisitions – Belgium

Academic libraries – Collection development – Belgium

Catholic university of Louvain (1970-...)

National foundation of political science (France)

Table des matières

<u>TABLE DES SIGLES LES PLUS COURAMMENT UTILISÉS</u>	8
<u>INTRODUCTION</u>	9
<u>LA BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET POLITIQUES DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, À LOUVAIN-LA-NEUVE</u>	11
1. L'ENVIRONNEMENT UNIVERSITAIRE ET DOCUMENTAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE À L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN	11
1.1. UNE UNIVERSITÉ DE TRADITION, DONT LA COMPLEXITÉ ORGANISATIONNELLE TRANSPARAÎT AU SEIN DU RÉSEAU DOCUMENTAIRE	11
1.2. UNE FACULTÉ ET DES BIBLIOTHÈQUES LOCALES INFLUENTES	17
2. LA BIBLIOTHÈQUE AU SEIN D'UN RÉSEAU ÉTENDU MAIS INSUFFISAMMENT DENSE DE COOPÉRATION DOCUMENTAIRE	21
2.1. LES PARTENAIRES DE LA BSPO DANS LE MONDE	21
2.2. UNE COOPÉRATION DOCUMENTAIRE UNIQUEMENT BASÉE SUR L'ÉCHANGE DE PUBLICATIONS	22
<u>ANALYSE DES COLLECTIONS ET DES PROCÉDURES ACTUELLES D'ACQUISITION À LA BSPO</u>	23
1. ANALYSE DES COLLECTIONS	23
1.1. DES COLLECTIONS D'OUVRAGES RICHES MAIS VIEILLIES	23
1.2. DES COLLECTIONS DE PÉRIODIQUES VIVANTS LIMITÉES MAIS CONSULTÉES	27
2. LES PROCÉDURES ACTUELLES D'ACQUISITION	29
2.1. UNE STRUCTURE ESSENTIELLEMENT FACULTAIRE, CONÇUE PAR ET POUR LES ACADÉMIQUES	29

2.2. LES ACQUISITIONS D'OUVRAGES : DES CRITÈRES DE SÉLECTION TRÈS CLASSIQUES	31
2.3. LES ACTIONS MENÉES PAR LA BIBLIOTHÈQUE POUR AMÉLIORER LES ACQUISITIONS DE PÉRIODIQUES	34
3. LE SYSTÈME ACTUEL DES ACQUISITIONS À LA BSPO	37
3.1. UN MANQUE DE RÉGULARITÉ STRUCTUREL DES ACQUISITIONS	37
3.2. DES COLLECTIONS AFFECTÉES	38

LES SERVICES DE DOCUMENTATION DE LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES, À PARIS

1. LA FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES ET L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES DE PARIS	40
1.1. LA SITUATION DE « SCIENCES PO » DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS	40
1.2. LES MISSIONS ET FORMATIONS DISPENSÉES	41
1.3. UNE LARGE OUVERTURE À L'INTERNATIONAL ET DES MOYENS IMPORTANTS	42
2. LES SERVICES DE DOCUMENTATION	43
2.1. DES ORIGINES À L'AN 2002	43
2.2. DES PUBLICS QUI DÉPASSENT LE CADRE DE LA FNSP	44
2.3. LES RESSOURCES : PERSONNELS, ESPACES ET BUDGET D'ACQUISITION	44
2.4. LES COLLECTIONS ET SERVICES OFFERTS	45
2.5. LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES SPÉCIALISÉES	49
3. PROCÉDURES DE SÉLECTION ET D'ACQUISITION	49
3.1. LES ACQUISITIONS D'OUVRAGES : DE MULTIPLES SÉLECTIONS ET UNE DÉCISION D'ACQUISITION CONCERTÉE	49
3.2. LES ACQUISITIONS DE PÉRIODIQUES : UNE COLLECTE EN VUE D'UN COMITÉ RÉGULIER D'ACQUISITION	51
3.3. LA PROCHAINE CRÉATION D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA DOCUMENTATION	53

VERS LA DÉFINITION D'UNE POLITIQUE D'ACQUISITION POUR LA BSPO

1. LE SOUHAIT GÉNÉRAL D'UNE MEILLEURE COOPÉRATION ET DE PROCÉDURES D'ACQUISITION PLUS EFFICACES	54
1.1. LE RÔLE ESSENTIEL DE LA COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR UNE MEILLEURE COLLABORATION ENTRE ACADÉMIQUES ET PERSONNELS DE LA BIBLIOTHÈQUE	54
1.2. LA FORMALISATION ATTENDUE D'UN PROCESSUS D'ACQUISITION EFFICACE	55

2. VERS UNE POLITIQUE D'ACQUISITION CLAIRE ET PERFORMANTE	56
2.1. RECENSER ET VALORISER LES COLLECTIONS EXISTANTES	56
2.2. STRUCTURER LA DOCUMENTATION DE NIVEAU RECHERCHE	57
2.3. DÉFINIR ET FORMALISER DES CRITÈRES D'ACQUISITION	58
2.4. SE FIXER DES OBJECTIFS	59
2.5. ÉVALUER LA POLITIQUE MENÉE	60
 <u>CONCLUSION</u>	 <u>61</u>
 <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	 <u>62</u>
 <u>ANNEXES</u>	 <u>65</u>

Table des sigles les plus couramment utilisés

BGSH : bibliothèque générale et de sciences humaines de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve.

BSE : bibliothèque des sciences exactes, à l'UCL.

BSPO : bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve.

ESPO : (des) sciences économiques, sociales et politiques.

FNSP : Fondation nationale des sciences politiques.

FOPES : Faculté ouverte de politique économique et sociale.

IAG : Institut d'administration et de gestion.

IEP : Institut d'études politiques.

KUL : Katholieke universiteit te Leuven.

LIBELLULE : système informatique de gestion des Livres, de l'Information et des Bibliothèques de l'Université catholique de Louvain.

PIB : prêt inter-bibliothèques.

UCL : Université catholique de Louvain.

Introduction

Dans le cadre de la réforme en cours des bibliothèques de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve (Belgique), la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, comme chacune des sept bibliothèques du réseau officiel, ressent aujourd'hui le besoin de formaliser procédures et objectifs afin de mieux servir le dessein général d'offrir aux étudiants, enseignants, scientifiques et chercheurs de l'Université des ressources documentaires mieux identifiées, plus cohérentes et de meilleur niveau. Il s'agit là d'un enjeu politique et pédagogique important pour l'Université, qui souhaite notamment souligner par cette action sa volonté de se doter d'une structure et de contenus documentaires dignes de sa renommée et de ses ambitions.

A la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques (BSPO), cette volonté de réforme se cristallise principalement autour du fait que les enseignants, scientifiques et chercheurs de la Faculté tiennent un rôle majeur dans les procédures de sélection et de décision d'acquisition des ouvrages et des périodiques, alors que ces mêmes attributions sont, en France, plutôt dévolues aux bibliothécaires.

C'est dans l'optique d'élaborer une politique d'acquisition satisfaisante, puis d'envisager la conception d'une politique documentaire permettant à la BSPO de s'inscrire pleinement dans la réforme des bibliothèques en cours que la présente étude a été menée, sur place et en collaboration avec les services de documentation de la Fondation nationale (française) des sciences politiques, qui représentent ici l'établissement de référence choisi pour la France, eût égard notamment à la qualité reconnue de leurs collections.

Après avoir replacé la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques dans son environnement documentaire et institutionnel, nous avons conduit une analyse précise de ses collections (ouvrages et périodiques) pour en révéler notamment la répartition disciplinaire, l'âge, le niveau et les critères d'usage. Nous avons ensuite posé les actuels principes généraux, organisationnels et intellectuels, des acquisitions réalisées à la BSPO, de façon à pouvoir disposer d'une vision générale du système d'acquisitions en place et de ses incidences sur les collections. La troisième partie de cette étude, après avoir présenté la Fondation nationale des sciences politiques et ses services

de documentation, vise à expliciter les procédures de sélection et de décision d'acquisition à l'œuvre à la FNSP, dont les services de documentation sont considérés comme une bibliothèque de référence pour la science politique, possédant par ailleurs des collections de niveau recherche en sciences économiques. Enfin, sur la base de l'ensemble de cette analyse, nous avons proposé quelques axes généraux, à court et moyen terme, pour améliorer et développer la structure des acquisitions, à la BSPO mais aussi dans les autres bibliothèques du réseau documentaire officiel de l'UCL .

La bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve

1. L'environnement universitaire et documentaire de la bibliothèque à l'Université catholique de Louvain

1.1. Une Université de tradition, dont la complexité organisationnelle transparaît au sein du réseau documentaire

1.1.1 L'Université catholique de Louvain

Fondée le 9 décembre 1425 par le pape Martin V, l'Université catholique de Louvain est l'une des plus anciennes universités du monde. Au XVI^{ème} siècle, l'afflux des étudiants, venus des quatre coins d'Europe, fait de Louvain l'une des premières universités de son temps. Partageant les vicissitudes de l'histoire européenne, elle sera bombardée au cours des deux guerres mondiales ; sa bibliothèque est incendiée en 1914 et perd de nouveau 885 000 volumes pendant la seconde guerre mondiale.

A la fin des années soixante pourtant, sous la pression de l'opinion flamande, l'ancienne université se scinde en deux sections. En 1970, une loi accorde la personnalité civile à deux universités distinctes: l'une, flamande, qui reste à Louvain (Leuven en flamand) et l'autre, francophone, qui émigre dans le Brabant wallon sur un site symboliquement baptisé Louvain-la-Neuve, créant ainsi la première ville nouvelle de Belgique depuis Charleroi, fondée en 1666.

De 1972 à 1979, neuf Facultés déménageront progressivement à Louvain-la-Neuve. La Faculté de médecine s'implante, elle, à Bruxelles.

Aujourd'hui, l'Université se structure autour de 10 facultés, 50 départements et 200 unités de recherche. En 2001, ces unités totalisent plus de 1 000 contrats de recherche, qui emploient près de 1 800 chercheurs (dont 950 sur contrats extérieurs).

L'Université catholique de Louvain (UCL) représente également une large communauté internationale : 20 000 étudiants de plus de 100 nationalités différentes, 5 000 enseignants, chercheurs et collaborateurs et 150 000 anciens dans le monde entier. C'est une université pluridisciplinaire, qui forme près d'un étudiant sur deux en Belgique francophone.

1.1.2 Le réseau officiel des bibliothèques de l'Université catholique de Louvain

Le 1^{er} janvier 1971, la bibliothèque centrale de l'Université unitaire est scindée en deux institutions distinctes, qui se répartissent paritairement les ouvrages : la bibliothèque centrale de l'Université catholique de Louvain (UCL) et l'Universiteitsbibliotheek de la Katholieke universiteit te Leuven (KUL). En 1972, le Bureau exécutif décide de remplacer la bibliothèque centrale par des bibliothèques de Faculté, tout en maintenant un centre général de documentation, chargé de proposer et conserver les documents rares, précieux ou dont le contenu est largement pluridisciplinaire. Sur les 7 bibliothèques de l'UCL, 5 sont facultaires. Elles dépendent respectivement des Facultés de droit, de psychologie, de médecine, des sciences philosophiques et des sciences économiques, sociales et politiques. La bibliothèque générale et de sciences humaines (BGSB), ainsi que la bibliothèque des sciences exactes (BSE) sont sectorielles, c'est-à-dire inter-facultaires.

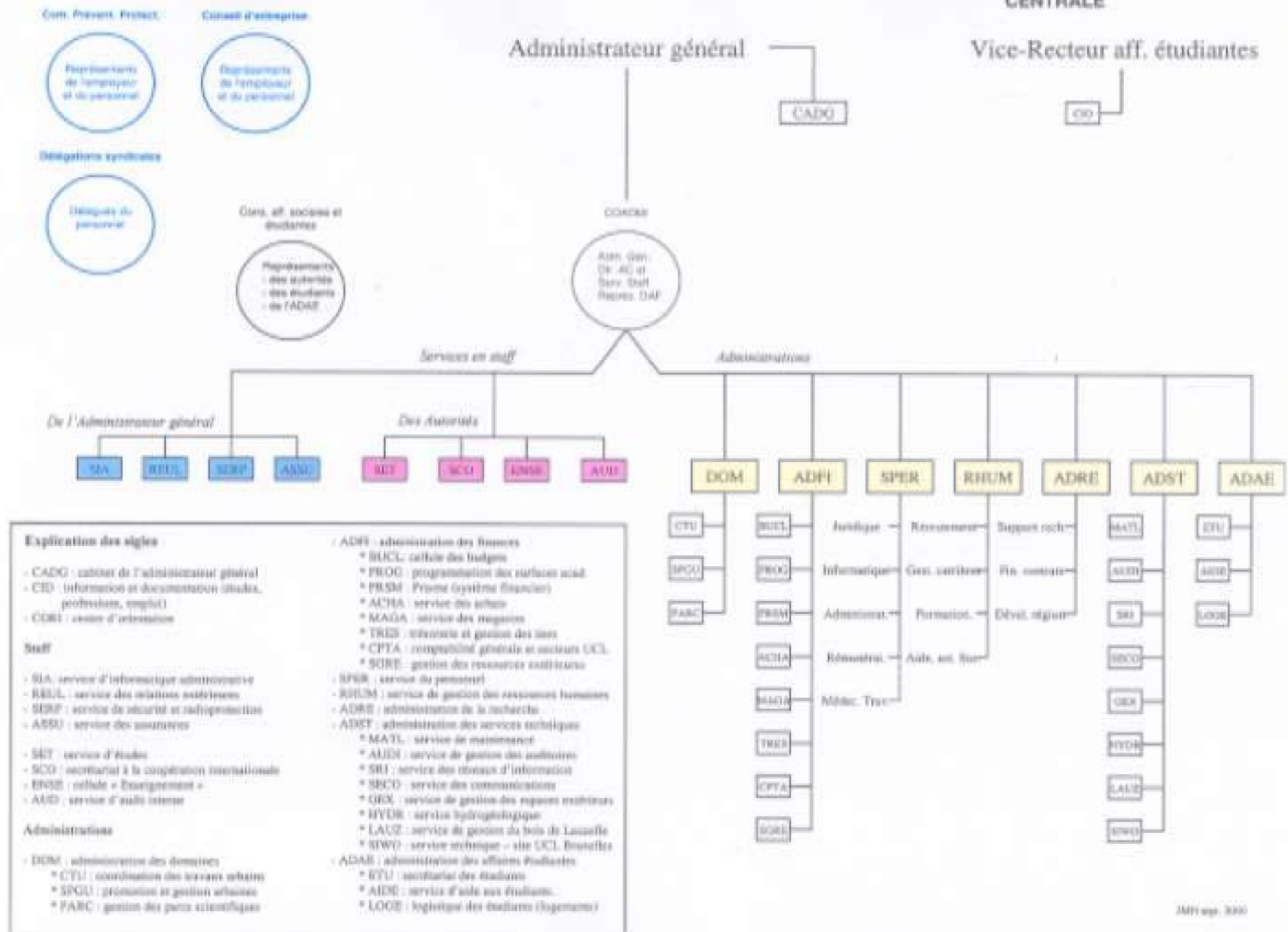
Depuis 1988, trois organes gèrent collectivement les bibliothèques de l'UCL :

- le Conseil des bibliothèques (composé aujourd'hui des Présidents des Commissions facultaires des bibliothèques et du Bibliothécaire en chef) détermine les orientations générales de la politique académique des bibliothèques. Il assure également la supervision de sa mise en œuvre,
- le Bureau des bibliothèques (qui comprend notamment les directeurs des bibliothèques facultaires et sectorielles) est en charge de la coordination des actions menées,
- le Service central des bibliothèques, dirigé par le Bibliothécaire en chef, constitue l'un des services documentaires de l'Université.

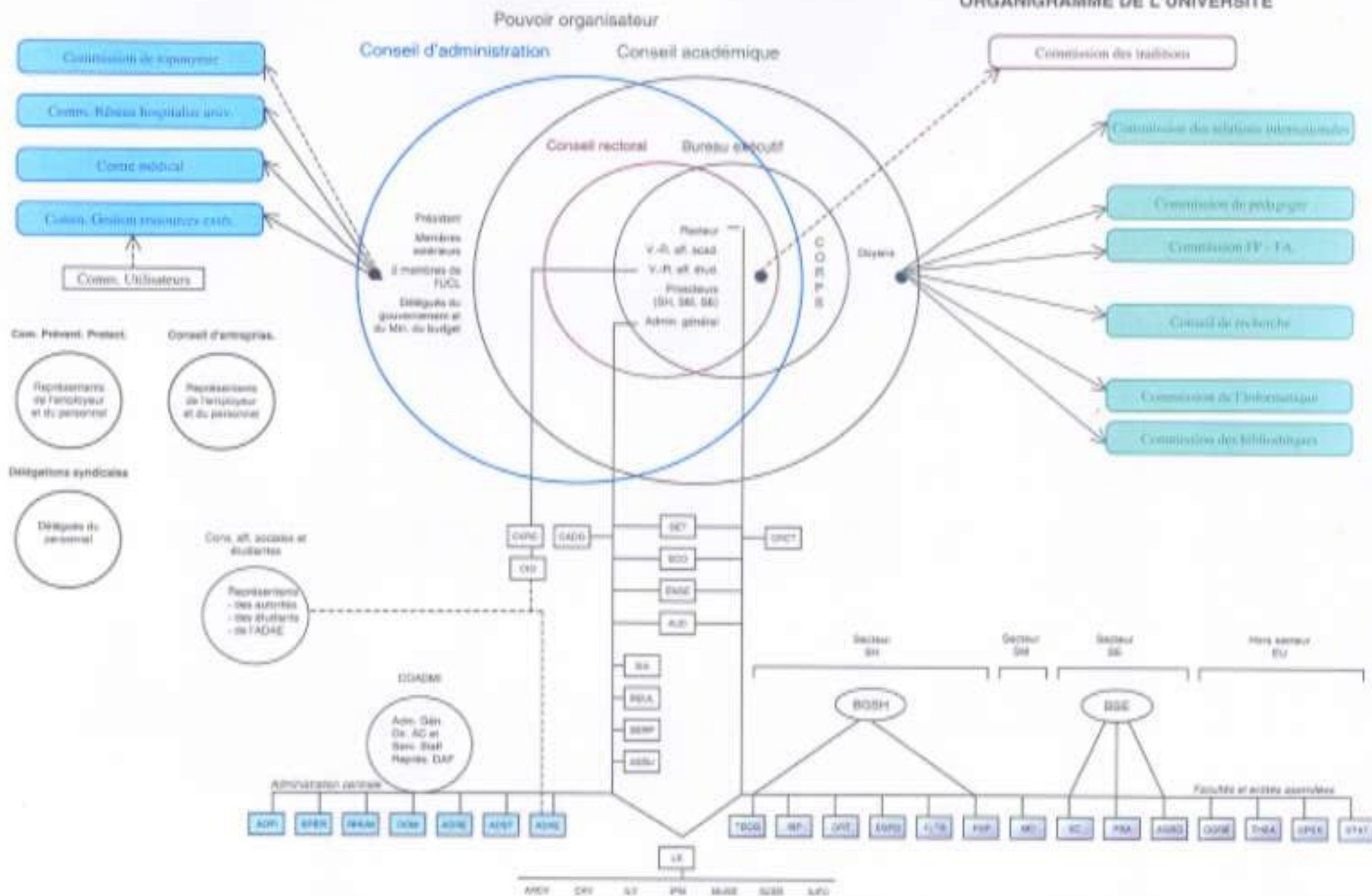
Ce modèle d'organisation, avec de nombreux niveaux de hiérarchie et autant d'organes de consultation et de décision, est le modèle qui prévaut de façon générale à l'Université catholique de Louvain. La structure pyramidale globale est en effet enrichie (mais aussi alourdie) par de multiples conseils et groupes de travail transversaux à chaque niveau, comme le montre la juxtaposition des organigrammes de l'administration centrale et de l'Université figurant pages 14 et 15. De ce fait, chaque décision relève d'un processus long et complexe, et fait intervenir tant d'acteurs qu'il est extrêmement difficile de parvenir à un consensus dans des délais opérants. Ainsi, la réforme des bibliothèques - visant à une meilleure gestion des personnels et des ressources dans le but d'assurer une offre documentaire plus visible et plus cohérente sur le site de l'UCL - est encore dans une phase préparatoire alors qu'elle a été initiée en 1998. En effet, les bibliothèques du réseau officiel sont toujours facultaires, c'est-à-dire sous la responsabilité et l'autorité du Doyen de chaque Faculté, qui gère ressources financières et personnels, alors qu'un poste de Bibliothécaire en chef, supérieur hiérarchique des personnels des bibliothèques et responsable de la politique documentaire à déployer au niveau de l'Université, a été créé dès 1998.

L'ensemble des bibliothèques de l'Université propose aujourd'hui plus d'un million de volumes en accès direct, un million en magasins (essentiellement à la BGSB) et 8 500 périodiques courants. Le système informatique de gestion des Livres, de l'Information et des Bibliothèques de l'Université catholique de Louvain, baptisé LIBELLULE, propose, en ligne, le catalogue général des bibliothèques de l'UCL, la consultation de périodiques électroniques et des informations sur les conditions d'accès et de prêt (sur place ou entre bibliothèques) dans les différents établissements, ainsi que des renseignements sur les bases de données consultables sur l'Intranet de l'UCL et sur les nouveaux titres acquis dans chacune des bibliothèques.

ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION CENTRALE



ORGANIGRAMME DE L'UNIVERSITE



1.1.3 Le maillage parallèle et confidentiel des bibliothèques locales

En plus des sept bibliothèques du réseau documentaire officiel, l'UCL compte aussi près d'une centaine de bibliothèques, dites « locales », desservant plus particulièrement un département ou une unité au sein d'une Faculté. Elles ont majoritairement été créées à l'initiative d'un professeur et de son équipe de recherche pour répondre à un besoin de documentation spécifique non satisfait par la bibliothèque de Faculté. C'est alors une partie des crédits provenant des contrats de recherche qui a été affectée à l'acquisition d'ouvrages et de quelques titres de périodiques. L'accessibilité physique des documents ainsi acquis (et rassemblés dans un bureau, très souvent) a rapidement rendu ces bibliothèques locales indispensables aux chercheurs. L'accès s'en est assez vite élargi aux doctorants et, selon les cas, aux étudiants de licence¹. C'est de cette manière que s'est constitué l'ensemble, très hétérogène (tant du point de vue des fonds que du fonctionnement) et pourtant non négligeable, de ces bibliothèques. Nombreuses en sciences et en sciences économiques, sociales et politiques, les bibliothèques locales comptent de quelques dizaines à quelques milliers d'ouvrages et d'une dizaine à plus de cent titres de périodiques. Certaines d'entre elles bénéficient d'horaires larges et d'un documentaliste à temps plein tandis que d'autres ouvrent sur demande sans qu'un personnel spécifique ne leur soit attribué. Leur budget est enfin rarement spécifié en tant que tel dans le budget facultaire total. Cette gestion confidentielle ne facilite pas le recensement des ressources documentaires de l'UCL autres que celles des 7 bibliothèques du réseau officiel ; la liste des bibliothèques locales n'est de toute façon pas connue et elles sont ignorées du réseau officiel dans la mesure où elles ne participent pas aux prises de décisions alors que l'ensemble de leurs fonds est loin d'être négligeable (le budget d'acquisition correspondant est comparable à celui des bibliothèques du réseau officiel²) et qu'elles participent à l'offre globale de services documentaires de l'Université.

¹ A propos des grades académiques, on pourra se reporter à l'annexe 1, qui en présente un schéma général.

² Selon le rapport de l'étude menée de janvier à mai 2000 par le bureau Van Dijk en vue de l'optimisation du dispositif « bibliothèques » de l'UCL.

Cependant, treize d'entre elles sont « conventionnées », c'est-à-dire qu'elles ont conclu une convention de collaboration avec une bibliothèque facultaire ou sectorielle en vue d'un catalogage partagé ou d'un signalement dans LIBELLULE, par exemple. Cette situation, qui s'est érigée en l'absence de cadre législatif ou réglementaire, ne va pas sans rappeler la situation (et les difficultés) des bibliothèques associées aux services centraux de documentation des universités françaises, hétérogènes, parfois confidentielles, dont les fonds et le mode de fonctionnement restent trop souvent méconnus des usagers comme des autorités de tutelle.

1.2. Une Faculté et des bibliothèques locales influentes

1.2.1 La Faculté et le département des sciences politiques et sociales

La Faculté des sciences économiques, sociales et politiques comprend :

- 5 départements, eux-mêmes répartis en 17 unités de recherche : communication (COMU), sciences économiques (ECON), administration et gestion (IAG), sciences politiques et sociales (POLS) et sciences de la population et du développement (SPED),
- 2 conseils : sciences du travail (TRAV) et agrégation et formation continuée des enseignants (AGES),
- la chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

Le département actuel des sciences politiques et sociales est le fruit de l'Ecole des sciences politiques et sociales, créée au sein de l'UCL en 1892 à l'initiative du professeur de droit et homme politique Jules van den Heuvel. Cette école proposa dès 1894 un enseignement supérieur complet de quatre années.

Les sciences commerciales et consulaires s'en détachèrent dès 1897 mais de nouvelles sections vinrent la renforcer après la seconde guerre mondiale (journalisme et sciences du travail, sciences des pays en développement, études européennes, etc.). Dans les années soixante, l'Ecole prit le nom d'Institut des sciences politiques et sociales, regroupant la sociologie, les sciences politiques et la communication sociale. Enfin, après une phase d'autonomie départementale pour ces trois disciplines, le département des sciences politiques et sociales fut créé en 1988.

Ce département abrite aujourd'hui deux unités de recherche : l'unité de sociologie et d'anthropologie (ANSO) et l'unité de science politique et de relations internationales (SPRI).

1.2.2 Des publics essentiellement issus de la Faculté

Bibliothèque facultaire, la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques reste étroitement liée à cette structure universitaire, au moins jusqu'à l'application de la centralisation administrative de la gestion des services et des personnels de l'ensemble des bibliothèques de l'UCL, sous l'autorité du Bibliothécaire en chef. Compte-tenu du fait que les étudiants sont automatiquement inscrits à la bibliothèque de leur Faculté dès leur inscription universitaire (leur carte d'étudiant leur sert en effet de carte d'accès à la bibliothèque), il n'est pas possible de distinguer les inscrits à la bibliothèque, qui auraient entrepris une démarche spécifique d'inscription, de l'ensemble des inscrits à la Faculté. Pourtant, la répartition des étudiants par faculté place les sciences économiques, sociales et politiques (avec 4 088 étudiants en 2001, soit 20,74 % des étudiants de l'UCL) juste après la médecine (4 751 étudiants, soit 24,11 % des étudiants de l'UCL), ce qui fait de la BSPO la deuxième bibliothèque de l'Université. Cette constatation est d'autant plus importante qu'il n'existe pas de ressources documentaires bien identifiées à l'Université en dehors de celles des bibliothèques du réseau officiel et des bibliothèques locales conventionnées. Notons cependant que le fait qu'une bibliothèque fasse partie du réseau officiel ou soit conventionnée en tant que bibliothèque locale ne garantit aucunement qu'elle soit dotée d'une politique documentaire.

1.2.3 Les bibliothèques locales à la disposition des étudiants en sciences économiques, sociales et politiques

Il s'agit des bibliothèques du CORE/STAT (Center for operation research and econometrics et Institut de Statistiques), de l'IRES (Institut de recherche économique et sociale), du centre de documentation de la FOPES (Faculté ouverte de politique économique et sociale) et du centre de documentation européenne de l'IEE (Institut d'études européennes) de l'Université catholique de Louvain³.

³ La présentation détaillée, établissement par établissement, de ces bibliothèques locales figure en annexe 2.

Bibliothèques	BSPO	CORE/STAT	IRES	FOPES	IEE
Horaires	Mardi – Jeudi : 8h30 – 19h30 Lundi : ouverture à 11h Vendredi : fermeture à 18h Samedi : 8h30 – 12h30 55h / semaine	Lundi, mardi, jeudi : 9h30-12h et 13h-17h Mercredi et vendredi : 9h30-12h et 13h-16h 30h30 / semaine	Lundi – vendredi : 10h-12h30 (pour tous) 13h30-17h (membres de l'IRES) 30h / semaine	Lundi – vendredi (sauf mercredi): 9h-12h30 et 14h-16h Mercredi : 9h-12h30 et 14h-15h 26h30 / semaine	Mardi et vendredi : 9h30-12h30 14h-16h30 (ou sur RV) 11h / semaine
Publics	Enseignants, chercheurs et étudiants de la Faculté ESPO (tous cycles), Enseignants, chercheurs et étudiants d'autres universités, particuliers, entreprises, soit un public potentiel d'environ 8 000 personnes	Chercheurs du CORE et de l'Institut de Statistiques, Etudiants de 3 ^{ème} cycle (économie, mathématiques), soit 5 à 600 personnes	Chercheurs de l'IRES, Etudiants de 2 ^{ème} et 3 ^{ème} cycles (économie), soit 2 000 personnes environ	Etudiants et chercheurs FOPES, 2 ^{ème} cycle (économie et sociologie) 3 ^{ème} cycle (économie, psychologie) Candidats à l'agrégation Assistants de l'IAG, Etudiants d'écoles sociales, soit environ 2 000 à 2 500 personnes	Etudiants de l'Institut d'études européennes, Etudiants en droit et en économie (tous cycles), soit, potentiellement, 3 à 4 000 personnes
Collections	130 000 ouvrages 3 000 périodiques environ (dont 850 vivants) Mémoires de licence et d'ingéniorat de la Faculté ESPO	8 000 ouvrages 140 périodiques en cours 17 000 <i>working papers</i> Travaux de recherche CORE et STAT	750 périodiques (dont 250 en cours) 21 000 <i>working papers</i> Mémoires de licence du département ECON	1 500 ouvrages 100 titres de périodiques fonds « Agrégation » Mémoires FOPES (licence en politique économique et sociale)	50 à 60 ouvrages (GEDAIE) 3 000 ouvrages (GEHEC) 6 à 7 000 publications sérielles des Communautés européennes
Personnels	10 personnes, dont deux graduées et un conservateur des bibliothèques 8 équivalents temps plein (e.t.p)	Un bibliothécaire (gradué) à ¾ temps et deux secrétaires (1,5 e.t.p.)	Une documentaliste (graduée en bibliothéconomie et documentation) à plein temps	Un ancien assistant en sciences économiques et deux secrétaires (1,5 e.t.p.)	Un licencié en information et documentation (ancien assistant d'histoire) à mi-temps

2. La bibliothèque au sein d'un réseau étendu mais insuffisamment dense de coopération documentaire

2.1. Les partenaires de la BSPO dans le monde

Les bibliothèques avec lesquelles la BSPO réalise des échanges se trouvent en Europe et aux Etats-Unis.

2.1.1 En Europe

Les établissements partenaires en Europe sont les plus nombreux. Il s'agit de :

- la bibliothèque centrale de la KUL, à Leuven (Belgique),
- la bibliothèque de l'Institut de Sociologie, à l'Université Libre de Bruxelles,
- la bibliothèque centrale de l'Université de Gand (Belgique),
- la bibliothèque de l'Université de Kiel (Allemagne),
- la bibliothèque universitaire de Groningen (Pays-Bas),
- the British Library (Grande-Bretagne),
- la bibliothèque universitaire d'Aston, à Birmingham (Grande-Bretagne).

2.1.2 Aux Etats-Unis

La bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques réalise également des échanges aux Etats-Unis avec :

- la bibliothèque de l'Université du Kansas,
- la Bibliothèque du Congrès, à Washington.

2.2. Une coopération documentaire uniquement basée sur l'échange de publications

L'échange de publications est l'unique forme de coopération que la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques entretient avec ses différents partenaires. Elle leur envoie tous les doctorats soutenus à la Faculté et édités par elle. Cependant, dès qu'un doctorat fait l'objet d'une édition commerciale, il ne peut être transmis gracieusement qu'au centre général de documentation, à l'UCL, et à la bibliothèque centrale de la KUL, à Leuven.

En échange,

- les bibliothèques partenaires en Europe envoient leurs propres doctorats, soutenus au sein de leur faculté ou université (et faisant l'objet d'une édition non commerciale), même si leur nombre diffère du nombre de doctorats reçus de la BSPO,
- la Bibliothèque du Congrès fait parvenir à la BSPO une liste dans laquelle la responsable des acquisitions choisit autant d'ouvrages que de doctorats envoyés, en procédant de la même façon que pour une acquisition habituelle,
- la bibliothèque de l'Université du Kansas envoie un titre de périodique, *American studies*.

Analyse des collections et des procédures actuelles d'acquisition à la BSPO

1. Analyse des collections

1.1. Des collections d'ouvrages riches mais vieilles

1.1.1 Les données organisées et les indicateurs produits

Sur la base d'une extraction du catalogue collectif des bibliothèques de l'UCL réalisée par le service informatique de l'Université à la demande de la bibliothèque au mois de décembre 1999, nous avons procédé à une répartition générale des titres d'ouvrages par cote de façon à obtenir le nombre de titres, total et par cote, constituant la collection d'ouvrages de la BSPO à la fin de l'année 1999⁴. Le nombre d'étudiants par filière en 1998, 1999 et 2000 ainsi que les chiffres du prêt pour l'année 2000 nous ont été fournis par la bibliothèque, avec le concours du décanat⁵ et du service informatique de l'Université.

D'autre part, et toujours à partir de l'extraction du catalogue LIBELLULE et des chiffres du prêt fournis, nous avons déterminé précisément l'âge des collections de sciences économiques et de science politique possédées et empruntées en 2000. En outre, afin de disposer d'une indication fiable sur le niveau Conspectus⁶ des collections d'ouvrages de sciences économiques, sociales et politiques, nous avons procédé à un échantillonnage proportionné de ces collections.

⁴ L'annexe 3 présente les données quantitatives concernant l'ensemble des collections de la BSPO (ouvrages et périodiques) et leur commentaire détaillé.

⁵ Le décanat est le secrétariat pédagogique de chaque Faculté.

⁶ A propos de Conspectus, on pourra se reporter à l'annexe 4.

Enfin, compte-tenu du temps imparti pour réaliser cette analyse, nous n'avons pas procédé à un dépouillement des demandes de PIB émises et reçues à la bibliothèque, dépouillement qui aurait pu nous fournir des indications quant aux axes forts et aux lacunes des collections - d'ouvrages comme de périodiques - de la bibliothèque. Il aurait en effet fallu analyser les demandes reçues mais également émises par la bibliothèque au cours de l'année 2000 par niveau et par zone de cotes (ou discipline pour les périodiques). De plus, le PIB demandeur n'a été instauré qu'en 1998 (contre 1996 pour le PIB fournisseur) et il reste peu connu des lecteurs car le retrait des ouvrages demandés par des lecteurs de la BSPO via le prêt inter-bibliothèques se fait à la BGSH, perçue de ce fait comme la prestataire du service.

1.1.2 Des collections qui ne correspondent plus vraiment aux attentes des publics de la BSPO

Afin de réaliser une étude complète, nous avons choisi de limiter l'analyse aux cotes les plus représentatives des principales disciplines de la Faculté, à savoir les sciences économiques, sociales et politiques.

En premier lieu, il ressort de l'étude menée⁷ que le poids des différentes disciplines dans les collections de la bibliothèque, s'il recouvre pratiquement la répartition des étudiants par discipline en deuxième candidature⁸, révèle une nette sous-représentation des ouvrages de science politique au profit de l'économie en ce qui concerne les étudiants de licence⁹ (cf. tableau récapitulatif page suivante). Les effectifs de la première candidature, polyvalente en sciences économiques, sociales et politiques et ceux du 3^{ème} cycle, qui induit une spécialisation rendant difficile une comparaison générale par discipline, n'ont pas été examinés.

Années	Disciplines (2ème candidature)	Nombre d'étudiants	%	Part dans les collections
1998-2000	Sciences économiques	624	32%	29%
	Sciences sociales : sociologie	100	5%	8%
	Sciences politiques	163	8%	5%
	Toutes confondues	1971	100%	-

⁷ Etude dont les résultats complets figurent en annexe 3.

⁸ La deuxième candidature équivaut à une 2^{ème} année de DEUG.

⁹ La licence correspond à une maîtrise française, elle s'accomplit en deux ans.

Années	Disciplines (Licence)	Nombre d'étudiants	%	Part dans les collections
1998-2000	Sciences économiques	351	7%	29%
	Sciences sociales : sociologie	306	6%	8%
	Sciences politiques	734	15%	5%
	Toutes confondues	4894	100%	-

Outre le fait que d'autres étudiants que les seuls économistes sont amenés à avoir besoin d'ouvrages classés en économie (les étudiants en sciences de gestion par exemple), cette sur-représentation nette peut en partie s'expliquer par le fait que les critères de répartition du budget d'acquisition entre les départements n'ont pas été modifiés depuis l'établissement de la Faculté à Louvain-la-Neuve, en 1975.

Concernant les prêts, le taux de rotation du prêt des ouvrages de la BSPO (part des ouvrages empruntés parmi les ouvrages empruntables) est très faible (13 %), ce qui signifie que la grande majorité des collections d'ouvrages ne correspond pas, ou plus, aux besoins des usagers de la bibliothèque, du fait de l'obsolescence des sujets traités ou de leur manque de connexions avec les cours dispensés et les sujets de mémoire proposés aux étudiants. De fait, pour l'année 2000, le taux de renouvellement général des collections¹⁰ a été de 4 pour mille. Or la règle du renouvellement des fonds courants indique que « *les emprunts tendent à décliner dès que le taux d'apport de titres nouveaux dans une collection en libre-accès est inférieur à 7,5 %*¹¹. » En outre, les recommandations fixant le volume souhaitable des acquisitions d'ouvrages dans le cadre de la reconstruction ou de l'extension d'une bibliothèque ancienne de Lettres et Sciences humaines préconisent un accroissement annuel de 2 ouvrages par usager, ce qui correspondrait à plus de 8 000 acquisitions d'ouvrages par an dans le cas de la BSPO¹². Rappelons à titre de comparaison que, en 2000, 593 monographies ont été acquises à la BSPO.

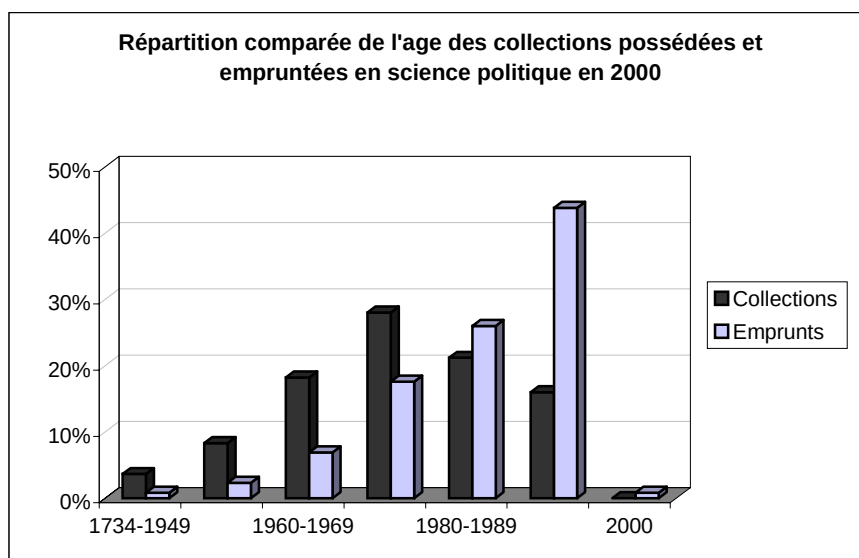
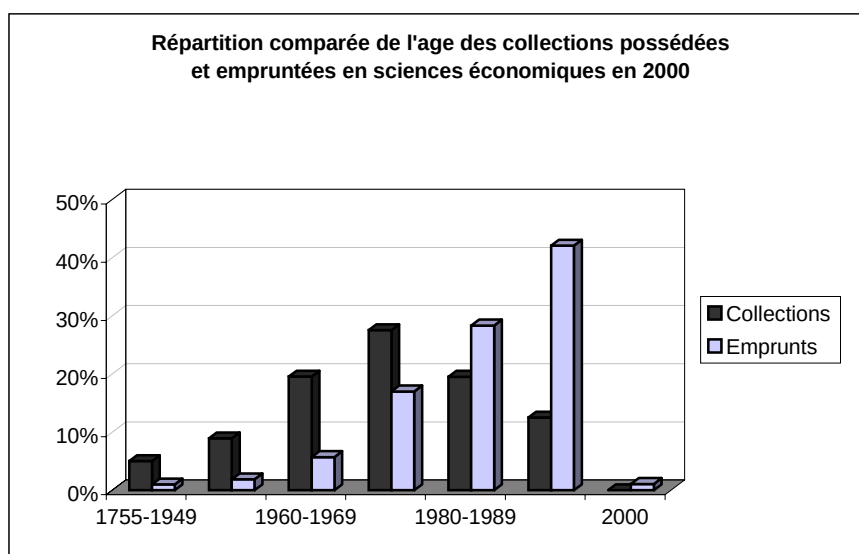
¹⁰ Ce taux représente, en l'absence d'éliminations, le nombre d'ouvrages acquis en 2000 rapporté au nombre total d'ouvrages déjà possédés par la bibliothèque.

¹¹ In **CALENGE, Bertrand**. *Conduire une politique documentaire*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999. 386 p.

¹² In **BISBROUCK Marie-Françoise et RENOULT Daniel (sous la direction de)**. *Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1993, 303 p.

Cette tendance est encore accentuée par le fait qu'aucun désherbage raisonné n'a été effectué depuis les collections d'origine de la bibliothèque.

Ainsi, **près de la moitié des collections d'ouvrages en sciences économiques et politiques, parue avant 1980, a réalisé en 2000 moins d'un quart des prêts.** A l'inverse, **un peu plus du tiers des collections, paru entre 1980 et 1989, ont représenté 70 % des prêts réalisés en 2000.**



Enfin, le niveau des collections, déterminé à partir d'échantillons des collections d'ouvrages en sciences économiques, sociales et politiques, révèle une répartition globale entre les niveaux 3 (enseignements de 1^{er} et 2^{ème} cycles) et 4 (enseignements de 3^{ème} cycle et recherche) du Conspectus, avec une prédominance du niveau 3, ce qui est tout à fait normal pour une bibliothèque

universitaire. Seuls certains domaines, recoupant les axes de recherche importants des unités, sont significativement dotés d'ouvrages de niveau 4.

1.2. Des collections de périodiques vivants limitées mais consultées

1.2.1 Répartition des titres par département disciplinaire de la Faculté et évaluation de la consultation sur place

Dans l'optique d'obtenir des éléments sur l'adéquation des acquisitions à l'usage, nous avons, après organisation des données fournies, concentré l'analyse menée sur les titres vivants et plus particulièrement sur les abonnements. Afin d'actualiser et de rendre exploitables les informations ainsi obtenues, nous avons procédé à une répartition titre à titre des collections de périodiques par département disciplinaire, sur la base de la liste des abonnements souscrits et des échanges effectués en 2000.

Cette répartition a notamment permis de produire cinq listes, une pour chacun des départements :

- sciences économiques : ECON,
- sciences politiques et sociales : POLS,
- communication : COMU,
- administration et gestion : IAG,
- sciences de la population et du développement : SPED.

D'autre part, sur la base des chiffres de consultation sur place des titres de périodiques de mai 1999 à décembre 2000¹³, nous avons procédé à une répartition par département des titres consultés dès lors qu'il s'agissait d'abonnements reconduits en 2000. Les dons, échanges et périodiques arrêtés en ou avant 2000 ont été regroupés. Pour chacune des listes ainsi produites, nous avons procédé à un tri alphabétique par titre mais aussi à un tri par fréquence de consultation. Tout ce processus a été reconduit pour les chiffres de consultation sur place collectés de janvier à décembre 2000¹⁴.

¹³ Cf. à ce sujet le chapitre 2.3.2. traitant de l'évaluation de la consultation sur place des titres de périodiques.

¹⁴ L'analyse complète et chiffrée des collections figure en annexe 3.

1.2.2 Une offre de titres vivants limitée mais consultée

Sur l'ensemble des titres de périodiques possédés par la bibliothèque, seuls 29% sont encore vivants. C'est la conséquence de l'augmentation annuelle du coût des abonnements et de la reconduite (voire de la baisse) du montant du budget d'acquisition de périodiques d'une année à l'autre. En termes de répartition des titres par département, ECON et POLS représentent à eux seuls, avec 249 titres, la majorité des abonnements et, avec 40 titres, les trois quarts des échanges.

La consultation sur place des titres de périodiques sur 20 mois (de mai 1999 à décembre 2000) comme sur un an (de janvier à décembre 2000) fait apparaître d'excellents taux de consultation (de 78 à 92 % sur un an et de 87 à 94 % sur 20 mois), tous départements confondus, pour les titres dont les abonnements ont été reconduits en 2000, résultat manifeste des actions entreprises pour ne conserver que les titres de périodiques les plus importants lors des restrictions budgétaires. De fait, seuls 18 % des titres issus de dons, d'échanges ou morts en ou avant 2000 ont été consultés sur 20 mois. Il apparaît également que la consultation des titres de sciences politiques et sociales a été plus intense en 1999 qu'en 2000 (même en considérant le fait que les chiffres de 1999 ne portent que sur 8 mois). Ces tendances se retrouvent d'ailleurs dans l'ensemble – bien qu'amointries – à propos des titres imputés aux autres départements. Signalons enfin, à propos des abonnements souscrits en 2000, que 15 titres (sur un total de 119, soit une proportion de 13 % environ), budgétairement assignés au département des sciences économiques, souffrent de lacunes suite à des désabonnements puis réabonnements successifs au moment du changement de représentant de département à la Commission de la bibliothèque¹⁵. Cette constatation, ajoutée au fait que le budget d'acquisition de périodiques ne permet pas d'acquérir de nouveaux titres, peut en partie expliquer le fait que la collection des titres reconduits en 2000 ait été moins consultée en 2000 qu'en 1999.

¹⁵ A ce sujet, on pourra se reporter au paragraphe 2.1.2. du chapitre suivant, qui présente la Commission de la bibliothèque.

2. Les procédures actuelles d'acquisition

2.1. Une structure essentiellement facultaire, conçue par et pour les académiques

2.1.1 Du rôle prépondérant des académiques

Le principe appliqué est que, en tant que spécialistes de leur domaine, les professeurs sont chargés de veiller à la sélection de la documentation nécessaire aux étudiants inscrits à leurs cours. Cette notion de spécialité dans un domaine est fondamentale puisqu'elle détermine de fait les compétences et les connaissances à posséder pour opérer une sélection (en termes de contenu) des ouvrages et des titres de revues à acquérir pour la bibliothèque. Ainsi, seuls les « académiques » (c'est-à-dire les professeurs), les scientifiques et les assistants¹⁶ sont considérés à même de réaliser cette opération de sélection. La sélection et la décision d'acquisition relèvent de ce fait d'une étape unique, confiée aux académiques, pour les acquisitions d'ouvrages comme de périodiques.

En effet, l'organisation pyramidale du pouvoir exécutif au sein des Facultés induit une participation des professeurs à tous les niveaux de prise de décision, quel que soit le domaine abordé, du moment qu'il s'agit d'une entité facultaire. La bibliothèque étant facultaire, ce sont les professeurs qui opèrent la sélection des ouvrages et des périodiques à acquérir dans leur discipline sans toutefois que la décision d'acquisition ne revienne à la bibliothèque, et sans réelle concertation entre les différents professeurs, malgré la présence d'un représentant pour chaque département, spécifiquement chargé des relations entre le département et la bibliothèque. C'est ce représentant qui transmet à la bibliothèque les titres d'ouvrages et de périodiques sélectionnés par les professeurs du département pour acquisition.

Aucun cahier de suggestions n'est ainsi mis à la disposition des publics de la bibliothèque, les professeurs étant considérés comme les plus à même d'identifier les titres intéressants. Les suggestions éventuelles des responsables des acquisitions de la bibliothèque (qui font partie des personnels administratifs, techniques et ouvriers de l'Université) sont dès lors peu appréciées et souvent

¹⁶ Le terme d' « universitaire » désigne en Belgique un étudiant à partir de la licence (soit 4 ans d'études supérieures).

vécues comme une intrusion dans un champ disciplinaire non maîtrisé, voire méconnu. Enfin, l'intérêt limité de certains professeurs pour les outils documentaires permettant d'évaluer ne serait-ce que la production intellectuelle d'une discipline (comme les bibliographies commerciales ou les catalogues d'éditeurs) renforce le rôle logistique des services d'acquisition de la bibliothèque, simplement chargés de passer et de réceptionner les commandes.

2.1.2 La Commission de la bibliothèque, unique instance décisionnelle

Au sein de la Faculté, c'est la Commission de la bibliothèque qui est en charge de la gestion de ce « service de logistique scientifique » (c'est-à-dire la bibliothèque, et plus particulièrement ses acquisitions), la documentation étant perçue comme une ressource matérielle d'alimentation de la recherche (surtout) et de l'enseignement (parfois). En termes de constitution, chaque Président de département, élu par ses pairs, mandate un représentant, obligatoirement académique, à la Commission de la bibliothèque. Les conseils et les chaires sont représentés selon les mêmes modalités. Enfin, il est prévu qu'un représentant des étudiants siège également à la Commission de la bibliothèque mais, jusqu'à présent, aucun représentant des étudiants n'y a participé. Le Président de la Commission de la bibliothèque est nommé pour trois ans au moins (et jusqu'à ce qu'il décide de céder son siège) par le Doyen de la Faculté, après approbation du Bureau de Faculté.

2.1.3 Un budget d'acquisition peu revalorisé

En 2000, le budget d'acquisition de la BSPO s'est élevé à 85 617 euros pour les revues (soit 21 euros par étudiant) et 26 492 euros pour les ouvrages (soit 6,5 euros par étudiant). Ce budget est voté tous les ans entre janvier et mars par le Bureau de Faculté¹⁷. Depuis plus de cinq ans, il est reconduit sans augmentation tous les ans sauf si les ressources de l'Université baissent, auquel cas la bibliothèque voit son budget réduit proportionnellement à la baisse générale.

¹⁷ Organe facultaire constitué des représentants des différentes composantes de la Faculté et présidé par le Doyen de la Faculté. Le Bureau de Faculté est chargé d'administrer la Faculté et de décider de ses orientations disciplinaires et pédagogiques.

En effet, c'est l'Université qui répartit ses recettes entre les différentes Facultés, lesquelles affectent ensuite un budget à chacun de leurs départements.

A titre de comparaison, la bibliothèque universitaire du Mans, en France, qui possédait en 1998 des collections et des publics comparables à ceux de la BSPO, avec 106 468 ouvrages et 1 366 titres de périodiques, dont 850 vivants, pour 5079 inscrits étudiants, avait en 1998 un budget d'acquisition de 184 145 euros pour les ouvrages (soit 36 euros par étudiant) et 191 695 euros (soit 38 euros par étudiant) pour les périodiques¹⁸.

2.2. Les acquisitions d'ouvrages : des critères de sélection très classiques

2.2.1 Modalités d'acquisition et répartition budgétaire

Les professeurs étant nommés pour une durée de 3 ans (renouvelable), leur implication dans le processus de sélection des ouvrages est plus ou moins forte selon les disciplines et les responsables de département.

Le département des sciences économiques fait ainsi preuve d'une grande régularité dans la consultation des catalogues d'éditeurs et des bases de données spécialisées, tandis qu'il a fallu désigner des responsables supplémentaires pour tenir compte des spécificités des différentes unités du département d'administration et de gestion (sciences actuarielles, finance d'entreprise, marketing, politique générale et d'économie d'entreprise, gestion des opérations, méthodes quantitatives et d'informatique de gestion et gestion sociale et analyse des organisations). Tous les ans, chaque département se voit attribuer un budget propre pour acquérir des ouvrages, la bibliothèque étant alors exceptionnellement assimilée à un département. Par ailleurs, un poste budgétaire supplémentaire permet l'acquisition globale, c'est-à-dire tous départements confondus, d'ouvrages de méthodologie.

¹⁸ In *Annuaire des bibliothèques universitaires et des grands établissements 1998 : résultats de l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires* / Ministère de l'éducation nationale, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-Direction des bibliothèques et de la documentation. Paris : La Documentation française, 2000, 99 p.

Le budget attribué à la bibliothèque, destiné à l'origine à l'acquisition d'ouvrages généraux (dictionnaires, encyclopédies, bibliographies, etc.) ou à destination du personnel de la bibliothèque (manuels de catalogage, classification, etc.) permet aujourd'hui l'acquisition d'ouvrages pluridisciplinaires, non imputés aux budgets des départements.

Ces ouvrages sont sélectionnés (et acquis) par la responsable des acquisitions principalement en raison de leur sujet, à la frontière de deux (ou plusieurs) disciplines de sciences sociales et en fonction des faiblesses relatives identifiées dans les collections, de façon à maintenir la meilleure cohérence possible de celles-ci. Le budget attribué à la bibliothèque est également utilisé en cas d'épuisement des budgets des autres départements. En tous les cas, la responsable des acquisitions d'ouvrages transmet l'état du budget du département au responsable concerné 5 fois par an, ainsi qu'après chaque commande conséquente. Cette gestion rigoureuse et, autant que possible, équilibrée des budgets s'impose d'autant plus que leur montant n'est pas systématiquement reconduit d'une année à l'autre.

2.2.2 Outils et critères de sélection à la bibliothèque

2.2.2.1 *Les bibliographies des professeurs*

Tout d'abord, la responsable des acquisitions d'ouvrages tente de collecter l'ensemble des bibliographies fournies par les professeurs à leurs étudiants, auprès des professeurs eux-mêmes d'abord, puis auprès des étudiants si la première voie a été inefficace. Dans le cas où une distinction entre ouvrages « de lecture indispensable » et « ouvrages de lecture souhaitable » est opérée par le professeur, les ouvrages « de lecture indispensable » sont automatiquement acquis par la bibliothèque (et alors imputés au budget du département). Les autres sont acquis dans la mesure des moyens disponibles.

2.2.2.2 Les bibliographies commerciales et les librairies

La responsable des acquisitions d'ouvrages utilise *Livres-Heddo* et *Livres de France* pour une sélection générale, *Choice : Books for college libraries* pour les ouvrages en anglais, la revue *Louvain* pour les publications des chercheurs de l'Université (qui ne permettent généralement pas à la bibliothèque d'acquérir leurs productions à titre gracieux) et, plus ponctuellement, pour rechercher les ouvrages récents sur un thème spécifique notamment, *Books in Print* et le site de la librairie en ligne *Proxis* (<http://www.proxis.be>). En outre, le libraire habituel de la bibliothèque, *Calligrammes*, lui propose régulièrement des sélections d'ouvrages traitant de sciences économiques, politiques ou sociales. Dès lors qu'elle juge un ouvrage intéressant (et qu'il n'a pas fait l'objet d'une commande par les professeurs), la responsable l'acquiert soit sur le budget d'un département si le sujet traité est attribuable à ce département en particulier, soit sur le budget de la bibliothèque.

2.2.2.3 Les critères de sélection

Dans les bibliographies commerciales, la sélection se fait d'abord par matière (c'est-à-dire ici par champ disciplinaire). Tous les ouvrages de sciences économiques, sociales et politiques et, plus largement, les ouvrages de sciences humaines sont examinés. Un auteur connu, c'est-à-dire figurant déjà au catalogue de la bibliothèque (et dont les ouvrages sont régulièrement empruntés) ou au catalogue de la bibliothèque centrale de la KUL ou de l'Université de Gand, un niveau indiquant « public motivé » ou « niveau universitaire » et un traitement théorique du sujet sont autant de critères positifs. La collection, connue et appréciée, une grande maison d'édition ou le fait que l'ouvrage soit une traduction française d'un ouvrage de fond (souvent en anglais) déjà possédé peuvent venir s'ajouter. En général, et sauf demande expresse, aucun ouvrage d'actualité sans distance critique n'est acquis. Les ouvrages en rapport avec les axes de recherche des unités de la Faculté ou les séminaires se tenant en sciences économiques, sociales et politiques sont également examinés avec soin.

Un double, triple, voire quadruple exemplaire est commandé pour les ouvrages empruntés plus de 20 fois par an (sachant que la durée du prêt peut se prolonger jusqu'à un mois), retrouvés systématiquement mal classés (donc « cachés » par les étudiants) ou très usés tout en étant très demandés. Notons que cette politique de commande d'exemplaires supplémentaires ne distingue pas spécialement les manuels des autres ouvrages. Les suggestions des étudiants, exprimées principalement par le biais du bureau de référence, sont également prises en compte. Le prix est un critère qui n'intervient qu'au moment de la décision d'acquisition, en fonction notamment du budget restant.

2.3. Les actions menées par la bibliothèque pour améliorer les acquisitions de périodiques

2.3.1 Une répartition du budget d'acquisition par départements

Depuis 1998, le budget d'acquisition des périodiques fait l'objet d'une répartition entre les cinq départements de la Faculté. Cette mesure a été rendue nécessaire par l'augmentation annuelle du prix des revues (environ 5 % par an depuis 1995) et l'évolution du budget d'acquisition, non revalorisé d'une année à l'autre. Il s'agissait alors d'utiliser au mieux les ressources budgétaires disponibles. A cet effet, une analyse du portefeuille des revues a été conduite par la bibliothèque en collaboration avec l'ensemble des membres de la Commission de la bibliothèque de la Faculté. Pour mener à bien cette analyse, la liste complète des abonnements en cours a été transmise à chacun des membres de la Commission de la bibliothèque, auxquels il a été demandé pour chaque revue si elle était considérée comme très importante, importante, peu importante ou superflue pour le département.

De plus, une étude de la consultation sur place des titres de périodiques a été conduite quotidiennement durant deux mois sur la base des titres à ranger en rayon, sachant qu'il est demandé aux lecteurs de ne pas replacer eux-mêmes les revues consultées. La consultation des *impact factors*, ainsi que des catalogues collectifs LIBELLULE (le catalogue des bibliothèques de l'UCL) et ANTILOPE (catalogue collectif belge de périodiques regroupant notamment la Bibliothèque Royale et des bibliothèques universitaires, de recherche ou spécialisées, en Belgique principalement) a permis de déterminer les titres importants ne se

trouvant qu'à la BSPO et ceux qui étaient possédés par une autre bibliothèque identifiée de l'Université.

Cette analyse a eu le double résultat de permettre la répartition budgétaire des titres de périodiques entre les départements (selon l'importance accordée aux titres par chacun des départements) et la suppression raisonnée de certains titres de périodiques au profit des revues jugées les plus importantes.

2.3.2 Une évaluation de la consultation sur place des titres de périodiques

Depuis mai 1999, des codes à barres ont été installés sur les étagères des 2^{ème} et 3^{ème} étages de l'aile des revues, là où sont stockées les collections reliées de périodiques. Ces collections, en libre-accès, sont constituées des numéros datant d'un an et plus. Elles sont réservées à la consultation sur place (comme, d'ailleurs, les numéros de l'année en cours) et il est demandé aux usagers de ne pas replacer eux-mêmes les revues consultées. Au moment du rangement en rayon, il suffit de scanner le code à barres de l'étagère concernée autant de fois que de numéros remplacés pour savoir combien de numéros d'un titre donné ont été consultés. En effet, les codes à barres des étagères ont été attribués à raison d'un code par titre de périodique. D'utiles statistiques de consultation peuvent en être tirées au moment de renouveler (ou non) les abonnements.

2.3.3 Une intervention auprès des académiques

Tous les ans, le service des acquisitions de périodiques transmet au responsable de chaque département la liste des abonnements en cours pour son département, le montant du budget alloué aux acquisitions et une série d'indicateurs concernant essentiellement l'évolution du coût des abonnements d'une année à l'autre et les statistiques de consultation sur place des différents titres. Chaque enseignant est alors (normalement) consulté de façon à établir la liste des abonnements à reconduire, ceux à supprimer et ceux à souscrire pour l'année suivante. Mais, malgré l'existence de la Commission de la bibliothèque au sein de la Faculté, certains professeurs continuent de venir individuellement au service des acquisitions de la bibliothèque au lieu de transmettre leurs demandes au représentant de leur département.

Ils sont en effet nombreux à craindre que ce représentant favorise les revues les plus en rapport avec ses propres axes de recherche sans établir une liste à même de satisfaire l'ensemble des professeurs du département. Comme quasiment aucune latitude n'est laissée au service des acquisitions de la bibliothèque en termes de décision d'acquisition, ces craintes ne paraissent pas totalement infondées. Enfin, le budget dédié aux acquisitions n'étant connu qu'au mois de mars (ou avril) de l'année en cours, une gestion prévisionnelle s'impose. En effet, la souscription aux différents abonnements pour l'année a lieu avant la fin du mois de septembre de l'année précédente.

2.3.4 La mise à disposition de périodiques sous forme électronique

Les périodiques électroniques présents à la BSPO ne sont en fait que les versions électroniques de périodiques dont les titres sont déjà possédés sous forme papier par la bibliothèque. Ces versions, fournies gratuitement avec la forme papier du périodique, ne font donc pas l'objet d'un budget particulier. Les versions électroniques possédées sont mises à la disposition des usagers depuis mai 1998 et sont signalées dans le catalogue LIBELLULE depuis l'année 2000. Aucune statistique de consultation n'a pourtant été produite, étant donné que ces ressources ne sont pas gérées de façon spécifique mais toujours associées à leur version papier. Signalons cependant que, pour l'année 2001, certains doublons papier avec d'autres bibliothèques de l'UCL ont été supprimés d'autant plus aisément que la bibliothèque garde alors un accès électronique aux titres en question.

3. Le système actuel des acquisitions à la BSPO

D'une manière générale, la façon dont se réalisent les acquisitions pour la BSPO est perçue comme « floue » par la majorité des académiques¹⁹ et parfaitement insatisfaisante pour le personnel de la bibliothèque qui développe le sentiment de ne réellement participer qu'à la passation de commandes faites par une poignée de représentants.

3.1. Un manque de régularité structurel des acquisitions

Le manque de régularité, et plus encore de suivi, est déploré de part et d'autre mais pour des raisons différentes : le personnel de la bibliothèque formellement en charge des acquisitions souligne un rythme de commandes (et donc de sélection) chaotique de la part des académiques, tandis que les académiques chargés de formuler des propositions d'achats (normalement regroupées par le représentant du département ou de l'unité à la Commission de la bibliothèque) se plaignent de ne pas être tenus suffisamment informés des dernières parutions et s'avouent même découragés par le fait que la bibliothèque ne transmette pas les listes d'ouvrages commandés à tous, et surtout qu'elle n'établisse pas de correspondance entre les ouvrages demandés et ceux réellement commandés. Bon nombre de professeurs restent perplexes devant une absence de commande non explicitée et expriment le souhait d'être prévenus de l'arrivée des ouvrages qu'ils ont commandés.

Le point délicat réside dans le fait que les académiques sont les seuls qui, à l'Université, sont désignés pour opérer les choix d'acquisition alors même qu'ils ne disposent en général pas du temps ni de la formation nécessaire pour dépouiller les catalogues d'éditeurs et les bibliographies commerciales. Dans le même temps, les bibliothécaires, formés et employés en particulier pour ces tâches, ne sont pas spécialistes d'un domaine disciplinaire et leur compétence à opérer une présélection des ouvrages parus et à soumettre des suggestions valables aux académiques n'est pas reconnue.

¹⁹ Propos tenus lors d'entretiens menés avec des académiques du département POLS au cours du mois de novembre 2001 et dont le guide figure en annexe 5.

Ainsi, ne sont acquis que les ouvrages et titres de revues dont les académiques ont connaissance et qu'ils ont le temps de commander. Ce dernier aspect est loin d'être négligeable compte-tenu des nombreuses obligations auxquelles est astreint un académique belge en termes d'heures d'enseignement et de rythme de parution, la majorité des ressources de l'Université provenant de contrats de recherche extérieurs.

Ce système, basé sur la louable intention de fournir à tout étudiant une documentation qui soit non seulement la plus adaptée aux contenus des enseignements qu'il reçoit, mais aussi susceptible de compléter utilement ces enseignements et d'accompagner ses travaux personnels, conduit à confier l'ensemble du processus d'acquisition, et pas seulement la sélection des contenus, aux académiques qui ont dès lors du mal à assumer pleinement cette charge de travail supplémentaire. En outre, le fait que les académiques et les bibliothécaires responsables des acquisitions ne trouvent jamais l'occasion d'être réunis (puisque la Commission de la bibliothèque ne compte quasiment, jusqu'à présent, que des académiques) rend extrêmement difficile tout processus efficace et satisfaisant d'échange et de concertation.

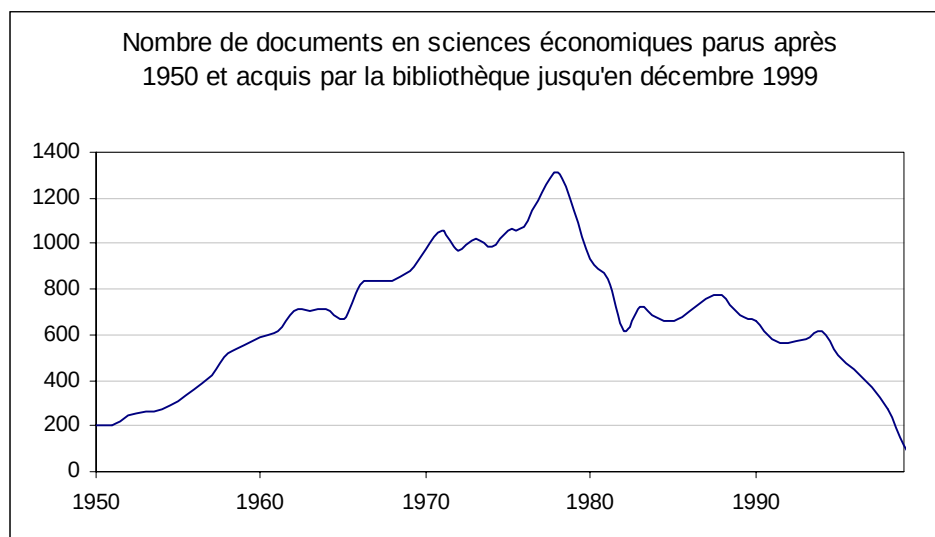
3.2. Des collections affectées

Le rapport de synthèse des réponses des départements et unités de la Faculté ESPO au questionnaire transmis en 1997 en préparation à l'élaboration du projet 2001 des bibliothèques²⁰ fait déjà état d'une insatisfaction non dissimulée à propos des collections, certains enseignants dénonçant alors « *le manque inexplicable d'ouvrages importants alors que trop de livres médiocres encombre les rayons.* » De plus, la carence en ouvrages de base est soulignée par les demandes de « *multiplier les exemplaires des livres de base* » mais également de « *renouveler les livres de base ayant disparu.* »

De fait, la détermination précise de l'âge des collections de sciences économiques et de science politique a fait apparaître que, suite à un pic en 1979, le nombre d'ouvrages acquis par la bibliothèque a connu une baisse vertigineuse

²⁰ Questionnaire figurant en annexe 5.

jusqu'à atteindre au début des années 80 un niveau comparable à celui du milieu des années 60. Depuis, le nombre des ouvrages acquis n'a jamais vraiment augmenté de manière significative, comme l'illustre en particulier l'âge des collections de sciences économiques de la BSPO (tableau ci-dessous).



Le pic constaté en 1979 peut s'expliquer par l'existence de fonds supplémentaires dont disposait alors la bibliothèque pour réaliser ses acquisitions, juste après la fin de l'installation des Facultés à Louvain-la-Neuve. En revanche, la chute brutale du nombre des acquisitions réalisées les années suivantes (et depuis lors) ne peut raisonnablement s'expliquer, en l'absence de drastique restriction budgétaire et/ou de baisse de la production documentaire, que par un défaut du suivi des commandes d'ouvrages (ou un défaut de commandes tout court).

Cet « accident », générateur de lacunes dans les collections, montre à quel point il est important que non seulement le processus d'acquisition soit régulier mais aussi que les acquisitions réalisées soient suivies afin de détecter tout éventuel défaut de couverture disciplinaire ou chronologique alors qu'il est encore temps de réaliser des acquisitions rétrospectives.

Les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques, à Paris

1. La Fondation nationale des sciences politiques et l'Institut d'études politiques de Paris

1.1. La situation de « Sciences Po » dans l'enseignement supérieur français

C'est Emile Boutmy qui, en 1871, fonde l'Ecole libre des sciences politiques en lui donnant vocation à former les élites politiques, économiques et administratives de la République. En 1945, compte tenu du rôle joué par l'Ecole libre dans la formation des hauts fonctionnaires de l'Etat, le général De Gaulle décide de l'intégrer dans le cadre du service public de l'enseignement supérieur, tout en préservant son autonomie. L'ordonnance n° 45-2284 du 9 octobre 1945 crée ainsi la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP), fondation de droit privé, à laquelle est confiée la gestion de l'Institut d'études politiques de Paris (IEP), également créé par cette ordonnance. Ces deux éléments indissociables constituent ce qu'on appelle « Sciences Po ».

Pourtant, la loi d'orientation, dite Edgar Faure, de 1968 tend à accentuer l'indépendance de l'IEP de Paris en détachant celui-ci de l'Université de Paris, elle-même organisée en plusieurs établissements dotés d'un statut d'autonomie. La loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur entérine ce choix en intégrant l'IEP de Paris à la catégorie des « grands établissements », aux côtés notamment de l'Ecole des Chartes, du Conservatoire national des arts et métiers, du Collège de France, de l'Observatoire de Paris et de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers. La singularité d'un certain nombre d'institutions anciennes, prestigieuses ou spécifiques, échappant au régime de droit commun des Universités, est ainsi consacrée.

L'autonomie reconnue à l'IEP de Paris sera d'ailleurs renforcée par le décret n° 85-497 du 10 mai 1987, qui confère au conseil de direction de l'Institut compétence pour fixer les conditions d'admission des élèves et l'organisation des études. Ces attributions ont été dernièrement reconduites et renforcées par l'article 14 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, jugé conforme à la Constitution par la décision n° 2001-450 DC du 11 juillet 2001.

1.2. Les missions et formations dispensées

1.2.1 Formation, recherche, documentation et édition : quatre missions essentielles

Géré par le conseil d'administration de la Fondation nationale des sciences politiques et le conseil de direction de l'Institut d'études politiques, qui définissent la politique pédagogique et scientifique de l'établissement, « Sciences Po » propose aujourd'hui :

- des formations universitaires à destination des étudiants, du 1^{er} cycle jusqu'au doctorat, et des actions de formation professionnelle continue,
- un pôle de recherche scientifique en science politique, sociologie, économie et affaires internationales, avec une école doctorale et 8 centres de recherche,
- un centre de documentation en sciences sociales et humaines comptant notamment 620 000 volumes, 6 000 abonnements de périodiques et 16 000 dossiers de presse,
- les Presses de Sciences Po, spécialisées en sciences humaines et sociales, qui éditent six revues, disposent de 850 titres en catalogue et publient 30 nouveaux ouvrages par an.

1.2.2 La scolarité, les formations post-diplôme et la recherche

Le premier cycle de la scolarité comporte trois années, dont la dernière se déroule à l'étranger. L'accès en première année est soumis à la réussite d'épreuves écrites et orales, sauf pour les bacheliers ayant obtenu une mention « très bien » (seul leur dossier est alors pris en compte). L'accès au cycle du diplôme, c'est à dire en 4^{ème} année, est conditionné à l'admission à un examen pour les candidats titulaires d'un diplôme sanctionnant au moins trois ans

d'études supérieures, ou ayant acquis au moins cinq ans d'expérience professionnelle. Le diplôme est obtenu à l'issue de la 5^{ème} année. De plus, « Sciences Po » prépare chaque année plus de 250 étudiants aux concours de la haute fonction publique française et européenne (Ecole nationale d'administration, Ecole nationale de la magistrature, Assemblée nationale, Sénat, Affaires étrangères, Commission européenne, Parlement européen, etc.).

L'école doctorale compte 60 universitaires, 500 doctorants des cycles supérieurs d'études européennes et américaines et propose 7 DEA et 5 DESS. Les 8 centres de recherche, dont l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques), le CEVIPOF (Centre d'étude de la vie politique française), le CERI (Centre d'études et de recherche internationales) et le CSO (Centre de sociologie des organisations), regroupent 250 chercheurs. Enfin, « Sciences Po » dispense un MBA (Master of business administration) et son centre de formation continue accueille environ 8 000 stagiaires par an.

1.3. Une large ouverture à l'international et des moyens importants

« Sciences Po » accueille environ 1 000 étudiants étrangers par an, soit 25 % du total de ses étudiants. Un partenariat a d'ailleurs été engagé avec 190 universités étrangères²¹ et la 3^{ème} année de la scolarité s'effectue obligatoirement hors de France. Les enseignants étrangers constituent eux aussi le quart du corps enseignant de l'IEP et la semestrialisation des enseignements facilite la mobilité des enseignants et des étudiants. Enfin, le positionnement du diplôme de l'IEP à bac + 5 permet de développer les équivalences et les échanges européens.

Avec ses 4 000 étudiants, 1 200 maîtres de conférences et 500 salariés de droit privé, « Sciences Po » dispose d'un budget de près de 400 millions de francs (61 millions d'euros) dont 8 millions (1,22 millions d'euros) sont consacrés à l'aide sociale aux étudiants (exonération de droits d'inscription, bourses de scolarité, aide à la mobilité internationale, etc.).

²¹ dont l' Université catholique de Louvain.

2. Les services de documentation

2.1. Des origines à l'an 2002

L'Ecole libre des sciences politiques et sa bibliothèque ont été fondées en 1871 mais c'est en 1946 que la Fondation nationale des sciences politiques charge le Centre de documentation contemporaine, nouvellement créé, de constituer des dossiers thématiques de coupures de presse, d'analyser des articles de périodiques en sciences sociales et de publier tous les mois le *Bulletin analytique de documentation politique, économique et sociale contemporaine*, qui présente une sélection de ces analyses. En 1950, la bibliothèque et le Centre de documentation contemporaine sont regroupés sous la direction unique des services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) et, en 1982, les services de documentation deviennent Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) dans le domaine de la science politique. L'informatisation des services de documentation s'opère entre 1989 et 1990 : tous les ouvrages, périodiques et articles sont désormais catalogués dans une même base de données et les fichiers manuels sont clos. En 1994, les services de documentation deviennent pôle associé de la Bibliothèque nationale de France pour certains domaines de la science politique et, en 1999, le catalogue de la bibliothèque est accessible sur Internet ; les notices bibliographiques des dossiers de presse y sont intégrées. L'année 2000 voit une réorganisation des services de documentation : le pôle « Périodiques » intègre dans une seule unité la gestion des périodiques et les activités du Centre de documentation contemporaine, tandis que le pôle « Livres » est chargé de l'acquisition et du traitement des ouvrages. L'accès aux documents et la diffusion d'informations en ligne sont développés. Enfin, dès le mois de mars 2002, les livres et périodiques de la bibliothèque feront l'objet d'une signalisation dans le SUDoc (Système universitaire de documentation) où, pour le moment, ne sont signalés que les périodiques.

2.2. Des publics qui dépassent le cadre de la FNSP

Les étudiants, enseignants et chercheurs de la Fondation nationale des sciences politiques et de l'Institut d'études politiques de Paris sont les premiers publics de la bibliothèque : ils représentent 71 % des lecteurs. Ils ont accès en priorité aux salles de lecture et peuvent emprunter des documents. En tant que bibliothèque de recherche, la bibliothèque s'ouvre tous les ans à 5 000 lecteurs extérieurs, membres de l'Association des anciens élèves de l'Institut d'études politiques de Paris. Enfin, elle accueille sur justificatif et moyennant un droit d'accès les étudiants à partir du niveau maîtrise, ainsi que les enseignants et les chercheurs des universités françaises et étrangères. Elle est ouverte également à tout lecteur devant consulter des documents qu'elle est la seule à posséder.

2.3. Les ressources : personnels, espaces et budget d'acquisition

2.3.1 Personnels et espaces

Les services de documentation de la FNSP se répartissent sur 5 sites, pour un total de 7 278 m² de locaux (dont 3 900 m² de magasins et 1 261 m² de salles de lecture). Les services de documentation de la FNSP comprennent :

- la bibliothèque générale (30, rue Saint-Guillaume),
 - la bibliothèque du 1^{er} cycle (9, rue de la Chaise),
 - la bibliothèque du cycle du diplôme (27, rue Saint-Guillaume),
 - la bibliothèque des 3^{èmes} cycles (199, boulevard Saint-Germain)
 - les sous-sols de l'Université Paris IX (Dauphine), loués en tant que magasins.
- 102 personnes (représentant 99 e.t.p.) y travaillent, dont une majorité de magasiniers (40 sur 102).

2.3.2 Le budget d'acquisition, témoin de l'importance accordée à la documentation

Le budget d'acquisition, voté tous les ans en Conseil d'administration (présidé par le directeur de l'Institut d'études politiques de Paris), traduit la volonté de « Sciences Po » de faire de la documentation un axe fort de son action.

Ce budget représente, en 2000, 2 millions de francs (soit environ 304 900 euros) pour les ouvrages, 2 050 000 francs (soit 312 520 euros) pour les périodiques et 460 000 francs (soit 70 125 euros) pour les ressources électroniques. Chaque sélectionneur dispose d'une part du budget total qui est fonction du domaine disciplinaire et linguistique qui lui incombe. Pour les acquisitions réalisées par la bibliothèque de « Sciences Po » en tant que CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) et en tant que pôle associé de la Bibliothèque nationale de France, le budget est réparti par langue d'édition. Tous les mois, les acquéreurs évaluent le budget restant et réajustent au besoin le volume des commandes, sachant qu'au moins 20 % du budget annuel doit être encore disponible au mois de septembre.

2.4. Les collections et services offerts

2.4.1 Des collections « de référence »

Les différents catalogues des services de documentation de la FNSP comptent environ 800 000 notices de livres, 11 000 notices de périodiques, 750 000 notices d'articles de périodiques, 5 000 notices de dossiers de presse, 60 000 microfiches et microfilms et 60 cédéroms. Le catalogue informatisé compte environ 300 000 notices, tous types de documents confondus. Chaque année, ce catalogue s'enrichit de 10 000 références d'articles de périodiques sélectionnés dans 1 500 revues. Ces notices sont parallèlement exportées pour alimenter la base ESOP²² sur cédérom. Quelque 16 000 dossiers de presse et un guide thématique de sites Internet en ligne comptant plus de 1 800 liens jugés utiles à l'étudiant, à l'enseignant ou au chercheur et complémentaires des ressources déjà disponibles à la bibliothèque sont également proposés. En 2000, les dossiers de presse ont été réalisés à partir de la presse nationale française quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle (la presse régionale n'étant pas représentée), deux quotidiens et deux hebdomadaires anglo-saxons (*Financial Times*, *Herald Tribune*, *The Economist* et *Newsweek*), un hebdomadaire allemand (*Die Zeit*), un espagnol (*Cambio 16*), un italien (*Il Mondo*), un russe en langue anglaise

²² Base de donnée produite par les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques, cf. paragraphe 2.4.2.1. de ce chapitre.

(*Moscow news*), *Jeune Afrique* et *Courrier international* (qui propose des traductions de la presse étrangère). Les dossiers de presse ne comportent pas d'articles de revues. Ils font l'objet d'un catalogue papier spécifique et leur complète intégration au catalogue général de la bibliothèque est maintenant achevée. Etant donnée la répartition des espaces des services de documentation, 95 % des collections se trouvent en magasin (rue Saint-Guillaume ou dans des magasins extérieurs), où les documents sont classés par format et numéro d'entrée. Les collections des bibliothèques des différents cycles sont généralement constituées de doubles exemplaires des ouvrages et périodiques de la collection de la bibliothèque générale. De plus, depuis 2001, le réseau de la bibliothèque permet un accès à 7 bases de données en ligne qui viennent compléter les dossiers de presse et la base ESOP (économie, social, politique) : Europresse (accès au texte intégral de journaux francophones), International political science abstracts, Econlit, ERIC (Educational resources information center), Social Services Abstracts, Sociological Abstracts et Lexis-Nexis (accès au texte intégral de journaux anglophones). En termes de répartition linguistique, 40 % du fonds est en français, 45 % en anglais et 15 % dans d'autres langues européennes.

Ces collections constituent le fonds documentaire le plus riche d'Europe pour les sciences sociales, et tout particulièrement en science politique, économie, histoire, géographie, droit, relations internationales et sociologie. Le niveau des collections est situé entre les niveaux d'intensité 3 (enseignements de 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires) et 5 (niveau exhaustif) du Conspectus. Le niveau 3 correspond aux manuels (environ 15 000 titres) prioritairement destinés aux étudiants du 1^{er} cycle et du cycle du diplôme. Aucune distinction n'est cependant réellement faite entre les étudiants qui débutent leur cursus à Sciences Po et ceux qui l'achèvent (au bout de 5 ans), les manuels étant en réalité des ouvrages de référence. L'essentiel des collections est en fait de niveau 4 (recherche, c'est-à-dire enseignements de 3^{ème} cycle et au-delà), de façon à répondre à la demande exprimée par les professeurs et les étudiants de Sciences Po, qui sont nombreux à utiliser des documents de niveau recherche. Enfin, le niveau 5 vise l'exhaustivité : c'est le cas de la science politique, pour laquelle la bibliothèque de Sciences Po est CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) et pôle associé de la Bibliothèque nationale de France.

Les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques apparaissent ainsi comme une bibliothèque de référence dont les collections reflètent la pluralité des disciplines enseignées et des champs de recherche.

2.4.2 Des services et produits documentaires largement diffusés

La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 19h30 et le samedi de 9h30 à 18h00, soit 61 heures d'ouverture par semaine en période universitaire. Elle propose plusieurs produits documentaires, décrits sur le site <http://www.sciences-po.fr>.

2.4.2.1 La base de données ESOP (Economie, social, politique)

Cette base de données, disponible dans le catalogue de la bibliothèque mais aussi sur cédérom, est constituée du signalement, de l'indexation et d'un résumé analytique de la totalité des articles de périodiques dépouillés par les services de documentation depuis l'été 1990. Elle contient également une sélection plus restreinte d'articles pour les années 1988 et 1989. Actuellement, la base compte 150 000 notices environ. Elle s'enrichit tous les ans de quelque 10 000 articles émanant de 1 500 titres de périodiques.

La page http://www.sciences-po.fr/docum/selection_articles.htm indique que « les périodiques proviennent de tous les pays du monde ; ils sont soit édités par des institutions scientifiques ou des centres de recherche, soit l'organe d'expression de partis, mouvements politiques, syndicaux ou religieux, soit des périodiques dits « généraux ».

L'anglais et le français représentent environ 80 % de l'ensemble des périodiques dépouillés, viennent ensuite l'allemand, l'espagnol, le russe et l'italien.

Les articles [sélectionnés] doivent porter sur l'analyse d'évènements d'ordre politique, économique et social postérieurs à la seconde guerre mondiale. Les articles « théoriques » et les textes officiels sont exclus, de même que les articles trop courts [les articles de moins de 8 à 10 pages sont généralement écartés, à moins qu'il ne s'agisse d'un premier article d'analyse sur un sujet récent et important].

Les documentalistes prennent enfin en considération le type de périodique et l'écart dans le temps entre un événement et son analyse. »

Les documentalistes, spécialisés par langue et par domaine, sont également sensibles à l'autorité de l'auteur dans le domaine concerné et veillent à sélectionner principalement des articles de fond exposant l'analyse d'un événement, d'un phénomène ou d'une situation.

2.4.2.2 Les bibliographies d'actualité

Ces bibliographies, réalisées par les services de documentation, illustrent certains des débats en cours sur des thèmes politiques, sociaux ou économiques. Destinées à une première orientation de recherche documentaire, elles ne présentent que les références essentielles parmi les ouvrages et les articles de revues consultables à la bibliothèque. Pour élargir la recherche, les plus récentes indiquent des informations disponibles sur Internet.

2.4.2.3 La liste annuelle des travaux universitaires inédits de science politique

Les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques établissent chaque année une liste de l'ensemble de la littérature grise produite en science politique. Cette liste est ensuite publiée dans *La Revue française de science politique*.

2.4.2.4 La liste mensuelle d'articles

Cette liste signale les articles jugés les plus significatifs, des dossiers ou des numéros spéciaux parmi le millier d'articles analysé chaque mois par le pôle « Périodiques » des services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques. Les articles présentés sont classés en 7 domaines : politique, relations internationales, enseignement – culture – communication, questions sociales, économie et finances, environnement et urbanisme et études nationales ou régionales.

2.5. Les ressources documentaires spécialisées

Certains centres de recherche et observatoires de la Fondation nationale des sciences politiques ont leurs propres ressources documentaires. Il s'agit du CEVIPOF (Centre d'étude de la vie politique française), de l'OIP (Observatoire interrégional du politique), du CHEVS (Centre d'histoire de l'Europe du vingtième siècle) et du Centre européen.

3. Procédures de sélection et d'acquisition

Les services de documentation de la Fondation nationale des sciences politiques ne disposent pas encore d'une politique d'acquisition formalisée, même si de solides pratiques régissent aujourd'hui les acquisitions.

3.1. Les acquisitions d'ouvrages : de multiples sélections et une décision d'acquisition concertée

La décision d'acquisition est prise en comité, sur la base d'une synthèse des sélections opérées par les bibliothécaires des bibliothèques de cycles (1^{er} cycle, cycle du diplôme et 3^{ème} cycle) et de la bibliothèque générale, ainsi que par la responsable du pôle « Livres » et tient compte des suggestions émises par les lecteurs (étudiants, enseignants et chercheurs).

3.1.1 Une sélection dans les bibliothèques de cycles comme à la bibliothèque générale : organisation et outils

La sélection des ouvrages à acquérir s'opère d'abord parallèlement dans chacune des bibliothèques de cycle et à la bibliothèque générale. Une personne est chargée de la sélection dans les bibliothèques du 1^{er} cycle et du cycle du diplôme et deux (une pour l'économie et une pour la science politique) à la bibliothèque du 3^{ème} cycle.

A la bibliothèque générale, la responsable du pôle « Livres » supervise les acquisitions en langue française, un bibliothécaire est spécialement chargé de sélectionner les ouvrages couvrant le domaine de la science politique en anglais, italien, espagnol et russe, un autre se charge des domaines (hors science politique) traités en langue anglaise et un dernier examine particulièrement la production documentaire en langue allemande. Les bibliothécaires utilisent généralement *Livres Hebdo* pour sélectionner les ouvrages de langue française, *Choice : Books for college libraries* et la *British national bibliography* pour les ouvrages de langue anglaise, les sites des fournisseurs et les suppléments des grands journaux : *Le Monde des Livres* pour les ouvrages en français, le *New York Times* pour l'anglais, *Der Spiegel* pour l'allemand ou *Cambio 16* pour l'espagnol.

Les enseignants de « Sciences Po », dont une soixantaine seulement constitue l'équipe permanente, émettent également des recommandations d'acquisition et opèrent des sélections par discipline des ouvrages à acquérir. La coopération avec les bibliothécaires est ainsi informelle mais suivie. De plus, « *l'école doctorale et les huit centres de recherche de Sciences Po constituent un réservoir de compétences pour les acquisitions de niveau recherche* », ainsi que le précise l'avant-projet de politique documentaire établi en juillet 2001 par la bibliothèque de Sciences Po. Le cahier de suggestions mis à la disposition des usagers fait quant à lui l'objet d'un traitement particulier et systématique : les références y sont vérifiées et le catalogue de la bibliothèque est consulté afin de ne retenir que les ouvrages qui ne font pas déjà partie des collections. Ensuite, les ouvrages restants sont examinés et sélectionnés au même titre qu'une nouvelle parution. En règle générale, les suggestions émanent de lecteurs extérieurs et sont fonction de leurs sujets de recherche ; les ouvrages de langue française finalement acquis suite à une suggestion sont rares et environ 250 ouvrages de langue anglaise sont retenus par ce biais tous les ans, ce qui ne représente que 2,5 % des acquisitions d'ouvrages. De manière générale, les acquisitions d'ouvrages ont lieu en continu par l'intermédiaire de fournisseurs et la mise en concurrence des prestataires a lieu tous les ans.

3.1.2 Critères de sélection et décision d'acquisition

L'avant-projet de politique documentaire établi en juillet 2001 par la bibliothèque de Sciences Po indique que *« les choix sont réalisés en tenant compte des enseignements de Sciences Po, des bibliographies des enseignants, des thèmes de travail des centres de recherche mais aussi de l'évolution de la science politique au niveau international et de la production scientifique qui en découle, et des suggestions des lecteurs (étudiants, enseignants, chercheurs). Les manuels et les ouvrages cités comme primordiaux par les enseignants peuvent être achetés en plusieurs exemplaires dont certains seront uniquement à consulter sur place. Le choix d'acquérir est soumis à une contrainte, celle du budget d'acquisition qui permet d'acquérir une partie des publications pertinentes offertes sur le marché mais pas l'ensemble. Il est du ressort du responsable des acquisitions d'équilibrer les acquisitions proposées par les différents acteurs en fonction de l'importance des disciplines. »*

3.2. Les acquisitions de périodiques : une collecte en vue d'un comité régulier d'acquisition

Les titres de périodiques acquis pour le fonds général de la bibliothèque de la FNSP sont tout d'abord rassemblés par la responsable des acquisitions du pôle « Périodiques » : il s'agit de publications envoyées spontanément à la FNSP, de titres suggérés par les lecteurs - directement ou par le biais du cahier prévu à cet effet (que ces lecteurs soient étudiants de l'IEP, chercheurs, lecteurs extérieurs ou salariés de la FNSP), de spécimens demandés après la réception d'annonces publicitaires ou de titres trouvés sur Internet. Certaines revues particulièrement importantes font l'objet d'abonnements multiples de manière à ce qu'un autre exemplaire soit disponible dans une salle (et non pas seulement dans les magasins) : salle des périodiques en accès direct ou bibliothèque du 1^{er} ou du 3^{ème} cycle selon la nature des revues en question.

Par ailleurs, une bibliothécaire du pôle « Périodiques » dépouille systématiquement *Le Monde diplomatique* pour y relever de nouveaux titres et la responsable des acquisitions consulte autant que possible la « revue des revues » se trouvant dans certaines publications.

Les publications ainsi rassemblées sont examinées et discutées lors d'une réunion qui se tient mensuellement au Service des périodiques. Cette réunion réunit au moins la responsable du pôle « Périodiques », celle des acquisitions de ce pôle, la responsable de la Bibliothèque du 3^{ème} cycle et trois documentalistes des services de documentation de la FNSP, qui font des analyses d'articles alimentant notamment la base ESOP. La décision d'acquisition est prise en fonction de différents critères : demande spécifique de la part des lecteurs de la bibliothèque, localisation du titre (s'il ne s'agit pas d'une revue nouvelle), examen attentif du (ou des) sommaire(s) à disposition (souvent récupérés à partir de données disponibles sur Internet), composition de l'équipe de rédaction et/ou de l'éditeur (sociétés savantes, scientifiques, enseignants, chercheurs, etc.).

En cas de doute, le comité fait appel aux enseignants et chercheurs de la FNSP, dont l'avis est alors déterminant pour la décision finale d'acquisition, sachant que la préoccupation principale du pôle « Périodiques » est de maintenir (et, si possible, d'améliorer) la cohérence du fonds en termes de contenus tout en couvrant au mieux la production documentaire disponible dans le domaine qui est celui de la FNSP et dans le cadre de sa mission de CADIST. Les décisions d'acquisition sont largement facilitées par l'importance du budget consacré aux acquisitions et la latitude laissée aux bibliothécaires en termes de décision d'acquisition.

L'avant-projet de politique documentaire établi en juillet 2001 indique que « *les documents imprimés représentent la majeure partie des collections mais les documents électroniques sont ceux qui vont se développer largement dans les prochaines années, notamment en complément des périodiques imprimés* »

En fonction de cette directive, certains titres offrent déjà la possibilité d'accéder en ligne au texte intégral de leurs articles. De fait, « *la politique de sélection des articles dépouillés dans les revues en anglais a été revue à la baisse en fonction des abonnements à de grandes bases de données anglo-saxonnes en ligne* » comme Sociological Abstracts (pour la sociologie) ou Econlit (pour l'économie). Le budget consacré à la documentation électronique a ainsi quasiment doublé de 2000 à 2001.

3.3. La prochaine création d'un conseil scientifique de la documentation

L'avant-projet de politique documentaire établi en juillet 2001 par la bibliothèque de Sciences Po mentionne la création, fin 2001, d'un « *conseil scientifique de la documentation (...). Il s'agit d'un organisme consultatif où seront représentées les composantes de l'IEP de Paris et de la FNSP intéressées par les questions documentaires. Il sera le lieu de l'expression des besoins des différentes catégories d'utilisateurs et rendra un avis sur les projets destinés à améliorer l'accès des utilisateurs à la documentation. Il sera tenu informé de l'activité des services de documentation (rapports d'activités, politique de conservation, etc.).* »

Vers la définition d'une politique d'acquisition pour la BSPO

1. Le souhait général d'une meilleure coopération et de procédures d'acquisition plus efficaces

1.1. Le rôle essentiel de la Commission de la bibliothèque pour une meilleure collaboration entre académiques et personnels de la bibliothèque

La Commission de la bibliothèque a pour mission de réaliser la sélection des ouvrages et des titres de revues à commander, mais également de définir les axes prioritaires de développement de la bibliothèque. L'actuel Président de la Commission est conscient du rôle du conseil et d'aide que peuvent tenir les personnels de la bibliothèque auprès des représentants d'unités et de départements, dont l'emploi du temps surchargé rend l'implication « *inégal* ». Pourtant, aucun d'entre eux, à l'exception du directeur et de son adjoint, n'est présent lors des réunions de la Commission. De plus, avec deux à trois réunions par an, la Commission est tout juste en mesure d'assumer ses tâches principales. Cet état de fait est d'autant plus regrettable que plusieurs académiques pensent que « *des propositions d'acquisitions devraient venir des documentalistes compétents (sur la base de leurs disponibilités) de la bibliothèque* » et souhaitent « *plus de concertation entre les bibliothèques pour l'acquisition des ouvrages.* »²³

Pourtant, tandis que la réforme en cours des bibliothèques (qui devait aboutir en 2001) vise à une meilleure cohérence de l'offre de ressources documentaires sur le site de l'Université, et donc à plus de concertation entre les bibliothèques, aucune réelle forme de concertation ou d'échange n'est perceptible au sein de la Faculté entre académiques et personnels de la bibliothèque.

²³ Avis exprimés dans le rapport de synthèse des réponses des départements et unités de la Faculté ESPO au questionnaire transmis en 1997 en préparation à l'élaboration du projet 2001 des bibliothèques.

Elargir la Commission de la bibliothèque aux responsables d'acquisition et augmenter significativement le nombre de ses réunions semble le moyen le plus sûr et le plus efficace de remédier à cette carence. Une légère redéfinition de ses principales missions, inspirées par exemple de celles du conseil scientifique de la documentation de la Fondation nationale (française) des sciences politiques, pourrait aussi être envisagée. Cet élargissement est d'autant plus important que, dans le cadre de la réforme des bibliothèques en cours, le Bibliothécaire en chef insiste sur le rôle essentiel des Commissions facultaires des bibliothèques dans les processus de sélection et de choix d'acquisition des ouvrages et des périodiques pour la bibliothèque de leur Faculté. Pour le moment, le service central des bibliothèques envisage plutôt une gestion centralisée des ressources qu'une centralisation de la sélection et de l'acquisition des documents de l'ensemble des bibliothèques de l'UCL. Le fait de maintenir une proximité géographique, disciplinaire et institutionnelle entre les bibliothèques et leurs Facultés d'origine ne semble pas devoir être remis en cause, du moins dans les 5 à 10 ans à venir.

1.2. La formalisation attendue d'un processus d'acquisition efficace

L'absence de personnel scientifique (ou identifié comme tel) dans les bibliothèques constitue pour les représentants de départements à la Commission de la bibliothèque une difficulté majeure puisqu'ils se sentent alors seuls investis de la constitution intellectuelle des collections, et ce d'autant plus que leurs pairs leur délèguent généralement la totalité de cette responsabilité. Ainsi, les académiques souhaitent, dans leur grande majorité, que soient formalisés et explicités les objectifs généraux à atteindre (en termes de couverture disciplinaire, d'achat d'exemplaires multiples et de renouvellement des ouvrages perdus ou volés, notamment), mais également les critères de sélection utilisés pour constituer les collections.

Le système actuel est jugé « *perfectible* », de l'avis même du Président de la Commission de la bibliothèque, et certains académiques soulignent une représentation inéquitable des différentes disciplines de la Faculté. La Commission de la bibliothèque se fait par ailleurs l'écho de cette demande

puisque l'un de ses chantiers en cours consiste à « *tenter de définir des procédures communes de commandes de monographies*²⁴ » entre les différents départements de la Faculté afin de rendre ces procédures plus aisées et plus efficaces.

2. Vers une politique d'acquisition claire et performante

2.1. Recenser et valoriser les collections existantes

Les collections possédées par la bibliothèque n'ont pas été inventoriées depuis au moins 25 ans, c'est-à-dire depuis le déménagement des collections de Leuven à Louvain-la-Neuve, ce qui signifie qu'un ouvrage figurant dans le catalogue actuel peut tout à fait n'avoir jamais été sur les rayonnages de la bibliothèque. De plus, Virtua, le système de gestion de la bibliothèque, ne dispose d'aucun module de statistiques, ce qui fait qu'il est très difficile de connaître ne serait-ce que le nombre de prêts réalisés pendant une période donnée. Un projet spécifique de recensement des collections de la BSPO mérite donc d'être mené afin de déterminer non seulement quels sont les ouvrages réellement possédés par la bibliothèque, mais également, pour chaque zone de cote, l'âge moyen, le taux de renouvellement, le budget d'acquisition et le nombre de prêts, sur place et entre bibliothèques, enregistrés l'année d'avant. En effet, la connaissance de ces indicateurs devrait permettre à la Commission de la bibliothèque d'opérer enfin des choix éclairés pour améliorer la gestion et la cohérence des collections.

A ce stade d'avancement, il sera sans doute nécessaire de retraiter les collections afin notamment que les ouvrages vieillissent, disciplinairement et physiquement, soient au moins placés en réserve de façon à ne conserver en libre-accès que les collections jugées les plus intéressantes. Cette procédure, qui rebute et effraie souvent à la fois les académiques et les personnels de la bibliothèque, ne doit pas être envisagée comme une perte de savoir mais bien comme une façon de valoriser ce qui mérite de l'être. D'autre part, dans le cadre d'un retraitement des collections, une réflexion sur la cote de rangement des ouvrages (jusqu'à présent confondue avec l'indice intellectuel de contenu) gagnerait à être engagée pour

²⁴ Selon l'actuel président de la Commission de la bibliothèque.

améliorer la lisibilité des étiquettes et faciliter le rangement des livres. A titre d'exemple, on pourrait envisager de faire figurer sur l'étiquette une troncature de l'indice à deux lettres et trois chiffres, ainsi que les trois premières lettres du nom de l'auteur (ou de l'éditeur intellectuel) au lieu d'une seule actuellement. Le numéro d'inventaire peut quant à lui trouver sa place ailleurs que sur l'étiquette de cote.

2.2. Structurer la documentation de niveau recherche

Dans l'état actuel des choses, il semble absolument nécessaire de structurer progressivement la documentation de niveau recherche (acquise grâce à une partie des fonds issus des contrats de recherche), pour permettre aux chercheurs de mutualiser leurs ressources de façon efficace et identifiée. Un mouvement visant à transformer les bibliothèques locales existantes, mais confidentielles, en bibliothèques de départements ou d'unités, sur le modèle de la bibliothèque du CORE/STAT, devient essentiel. En effet, permettre aux chercheurs de bénéficier de ressources documentaires identifiées, localisables et gérées par un professionnel de la documentation apparaît comme l'un des enjeux majeurs de l'Université d'aujourd'hui.

En outre, organiser ainsi les ressources documentaires de niveau recherche permettrait de recentrer les collections de la bibliothèque sur les ouvrages de base (qui font manifestement défaut) et une documentation plus particulièrement destinées aux 2^{èmes} cycles (qui constituent la plus grande part du public actuel de la BSPO), même si un certain nombre de revues et d'ouvrages destinés aux 3^{èmes} cycles peuvent toujours être acquis par la bibliothèque si les budgets d'acquisition le permettent. Dans cette hypothèse, il faudrait entreprendre un véritable recensement afin d'identifier les champs des recherches menées à la Faculté, ainsi que leurs responsables.

2.3. Définir et formaliser des critères d'acquisition

Dans un premier temps, les académiques ont été nombreux à évoquer la mise en place d'ordres permanents, de façon à acquérir correctement (c'est-à-dire sans lacunes) les titres des collections dont la qualité est reconnue. Cependant, ce type d'acquisition systématique ne dispense pas du suivi de la collection et contraint les départements à engager des dépenses obligatoires chaque année pour des ouvrages dont ils n'examinent pas le contenu avant la commande, aspect qui les décourage souvent d'adopter ce mode d'acquisition. De manière générale, il semble plus judicieux pour les académiques comme pour les responsables d'acquisition de la bibliothèque de renseigner au préalable quelques critères bien précis. Bertrand Calenge, dans son ouvrage « *Conduire une politique documentaire* », paru en 1999 aux éditions du Cercle de la Librairie, recense 6 critères essentiels :

- **Le contenu intellectuel des documents**, à lier bien sûr aux enseignements dispensés et aux axes de recherche identifiés. Il appartient aux académiques (représentants des départements à la Commission de la bibliothèque, mais aussi responsables de modules d'enseignement) de renseigner très précisément ce point : couverture disciplinaire et chronologique, auteurs et collections importants, etc.
- **Les supports à privilégier**. C'est là que s'opère la distinction entre ouvrages et périodiques.
- **La pérennité attendue**, c'est-à-dire la durée de conservation prévue de l'ouvrage ou du titre de périodique acquis, en fonction de l'évolution et des besoins de la discipline.
- **Le niveau de lecture**, qui détermine le public majoritaire auquel s'adresse le document. L'outil Conspectus, et particulièrement la distinction qu'il opère entre le niveau enseignement et le niveau recherche, peut s'avérer très utile.
- **La langue d'expression à favoriser**, en fonction des disciplines et des auteurs importants.
- **Le coût au-delà duquel l'acquisition nécessite un arbitrage particulier** à la Commission de la bibliothèque.

Une fois ces critères définis, la majorité des acquisitions peut s'effectuer à la bibliothèque sans intervention supplémentaire des académiques, sachant qu'alors les listes d'acquisitions prévues par la bibliothèque seront soumises à l'ensemble

des académiques des départements et unités de la Faculté, qui pourront à cette occasion signifier leur désaccord éventuel ou, au contraire, suggérer de nouveaux titres.

2.4. Se fixer des objectifs

Dans le cadre d'un développement des collections, Bertrand Calenge recense au moins cinq documents de travail importants qui vont permettre de mener une réelle politique d'acquisition :

- **Un schéma général d'orientation**, qui projette à 3 ou 5 ans un état souhaité des collections. Il récapitule les objectifs définis en termes de répartition quantitative des documents par discipline, par support, par niveau et par langue et liste les domaines devant faire l'objet d'un plan de développement des collections détaillé.
- **Un plan de développement des collections**, qui explicite les objectifs à 3 ou 5 ans pour chaque domaine. Il comprend la définition précise des contenus du domaine, les publics prioritairement visés (à lier ici aux niveaux de lecture), les supports à privilégier, la durée de vie souhaitée des documents et les objectifs quantitatifs d'acquisitions à moyen terme.
- **Le programme annuel d'acquisitions**, qui établit une répartition du budget annuel entre les différents supports et axes disciplinaires.
- **Les protocoles de sélection**, permettant aux responsables des acquisitions d'opérer des sélections selon les sources préconisées (catalogues d'éditeurs, bibliographies commerciales, etc.), les axes disciplinaires arrêtés, les auteurs et collections à privilégier, les règles budgétaires fixées au préalable (coût et répartition entre achats courants et rétrospectifs en particulier) et la liste des périodiques à acquérir dans chaque discipline.
- **La charte des collections**, qui expose les principaux objectifs de la bibliothèque, répartit la responsabilité des acquisitions, donne des indications sur les méthodes de sélection (principes et critères, listes des revues utilisées pour la sélection) et les limites budgétaires, liste les modalités de remplacement des documents perdus ou volés et indique quels sont les domaines prioritaires et comment en développer les collections (importance actuelle, niveau d'activité, niveau d'acquisition souhaitable pour répondre aux besoins définis, langue, période chronologique couverte, zone géographique concernée, types de supports

acquis). Ce document doit être expressément validé par la Commission de la bibliothèque.

2.5. Evaluer la politique menée

L'évaluation de la politique d'acquisition menée sera tout d'abord annuelle, de façon à permettre un réajustement des objectifs et des moyens en fonction notamment de:

- **L'état budgétaire des acquisitions réalisées**, avec la détermination du coût moyen de chaque support pour chaque discipline,
- **L'état de la collection**, après acquisitions et retraitements, en termes d'âge, de niveau de lecture et d'utilisation,
- **Le bilan des acquisitions**, en comparant les réalisations avec les objectifs définis au préalable et déclinés en critères précis.

De plus, une évaluation pluriannuelle permettra :

- de se rendre compte de **l'évolution sur 5 ans** des différents critères d'acquisition et de mesurer si les objectifs généraux ont été ou non atteints,
- **d'évaluer le contenu des collections** par rapports aux évolutions des disciplines et à la production documentaire correspondante.

Conclusion

Les modalités et les structures d'acquisition de toute bibliothèque conditionnent la cohérence, la couverture disciplinaire et le niveau futur de ses collections. Cependant, elles représentent pour une bibliothèque d'enseignement supérieur l'axe privilégié d'une coopération responsable et constructive entre enseignants, chercheurs, scientifiques et professionnels des bibliothèques. En effet, les missions prioritaires d'accompagnement de l'enseignement et de la recherche de ce type de bibliothèque induisent que les procédures de sélection et de décision d'acquisition les plus satisfaisantes sont celles qui permettent d'associer les compétences documentaires des personnels de la bibliothèque en charge des acquisitions avec les compétences pédagogiques et disciplinaires des enseignants, chercheurs et scientifiques de l'établissement d'enseignement.

De plus, au-delà de la constitution et du renouvellement des collections, c'est toute la perception de la documentation au sein de l'Université qui est en jeu.

Il apparaît ainsi que seul l'établissement concerté d'une politique d'acquisition d'abord, et d'une politique documentaire ensuite, sur la base de propositions formulées à partir de l'analyse des caractéristiques et des usages des collections réalisée par le personnel de la bibliothèque, permettra à cette dernière de se positionner en tant que service professionnalisé, essentiel et spécifique, au même titre que les autres centres de ressources de l'Université.

Cette démarche est d'autant plus essentielle que les services de documentation des Universités sont actuellement en pleine (re)structuration effective et qu'ils ont besoin de formaliser précisément à cette occasion les procédures existantes et à venir, ainsi que les objectifs matériels, organisationnels et de service qu'ils souhaitent atteindre : il en va de la crédibilité et de l'avenir de ces bibliothèques.

Bibliographie

Articles et enquêtes

sur le contexte institutionnel

FRAISSE, Emmanuel. RENOULT, Daniel. Les enseignants du supérieur et leurs bibliothèques universitaires, à propos d'un sondage récent. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1994, t. 39, n°4, p. 18-25.

LACHENAUD, Jean-Philippe (entretien). Les bibliothèques universitaires à la croisée des chemins. *Bulletin des bibliothèques de France*, 1999, t. 44, n°6, p. 50-53.

OLBRECHTS, Paul. La recherche en mouvement, d'une approche historico-institutionnelle à l'autonomisation : la recherche en sciences économiques à l'IRES (1928-2000). *LA RECHERCHE, PASSIONS, PRATIQUES, PARCOURS. La communauté scientifique à l'UCL depuis 1834*, 2001, n°12, p. 213-222.

Monographies

traitant du contexte institutionnel

Renseignements généraux sur les études. Presses universitaires de Louvain, 2001, 93 p.

sur les politiques documentaires et d'acquisition

CALENGE, Bertrand. *Les Politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque.* Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1994, 408 p.

CALENGE, Bertrand. *Conduire une politique documentaire.* Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1999. 386 p.

sur la formalisation d'objectifs

BISBROUCK Marie-Françoise et RENOULT Daniel (sous la direction de).

Construire une bibliothèque universitaire : de la conception à la réalisation.

Paris : Editions du Cercle de la librairie, 1993, 303 p.

sur l'analyse et l'évaluation des collections

GIAPPICONI, Thierry. CARBONE, Pierre. *Management des bibliothèques :*

programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les

services des bibliothèques de service public. Editions du Cercle de la Librairie,

1997, 264 p.

Rapports, mémoires et thèses

sur le contexte institutionnel

Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 : Services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Education nationale. *Journal officiel du 11 juillet 1985.*

BORDAS, James. HUGOT, Jean-Paul. VALADE, Jacques. *Avis n°335 présenté au nom de la commission des Affaires culturelles sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel.* Annexe au procès-verbal de la séance du 22 mai 2001. Sénat, 2001, 86 f.

SUTTER, Eric. ROUX-FOUILLET, Jean-Paul. VINCENT, Frédérique. *Université Catholique de Louvain, Assistance à l'optimisation du dispositif « bibliothèques ».* Rapport du bureau Van Dijk, 2000, 38 f. –Annexes.

sur les politiques et les services d'acquisition

LAFON, Caroline. *La politique d'acquisition des services de documentation de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pôle associé de la Bibliothèque Nationale de France.* Mémoire d'étude (DCB) : ENSSIB, Villeurbanne, 1994, 80 f. –Annexes.

VIALARON, Laurence. *Vers la formalisation d'une politique d'acquisitions : l'exemple du secteur d'acquisition d'anglo-américain à la section Lettres, arts et sciences humaines de la bibliothèque de l'Université de Nice Sophia-Antipolis.* Mémoire d'étude (DCB) : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Villeurbanne (France), 2001. 66 p.

Ressources électroniques

Site de l'UCL : <http://www.ucl.ac.be>

(site consulté le 6 septembre 2001)

Présentation historique et institutionnelle de l'UCL :

<http://www.reul.ucl.ac.be/chiffres.html>

<http://www.ucl.ac.be/institution/temps.html>

Présentation de LIBELLULE, le système informatique de gestion des Livres, de l'Information et des Bibliothèques de l'Université catholique de Louvain:

<http://www.reul.ucl.ac.be/chiffres.html>

Départements et unités de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'UCL : <http://www.espo.ucl.ac.be/departements/default.html>

Bibliothèque CORE/STAT : <http://www.core.ucl.ac.be/services/library.html>

Bibliothèque de l'IRES : <http://www.ires.ucl.ac.be/IREsnet/IresFrameset.html>

Centre de documentation de la FOPES :

http://www.opes.ucl.ac.be/SMP_OPES.html

Centre de documentation européenne : <http://www.euro.ucl.ac.be/cde4.html>

Site de la Fondation nationale des sciences politiques et de l'Institut d'études politiques de Paris : <http://www.sciences-po.fr> (site consulté le 25 septembre 2001)

Annexes

Annexe 1 : Schéma d'organisation des grades académiques par cycles rapporté aux sciences économiques, sociales et politiques, selon le décret du 5 septembre 1994 de la Communauté française.....I

Annexe 2 : Présentation détaillée des bibliothèques locales proches de la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques.....III

Annexe 3 : Analyse générale des collections de la BSPOXIII

Annexe 4 : Présentation de l'outil Conspectus et modalités d'utilisation dans l'analyse des collections de la BSPO.....XXXV

Annexe 5 : Guide des entretiens avec les académiques (novembre 2001) et questionnaire transmis aux départements et unités de la Faculté ESPO (1997).....XXXVIII

Annexe 1

**Schéma d'organisation des
grades académiques par
cycles rapporté aux
sciences économiques,
sociales et politiques, selon
le décret du 5 septembre 1994 de
la Communauté française**

n	Agrégation de l'enseignement supérieur
n	Doctorat
1	DES (Diplôme d'études spécialisées) ou DEA (Diplôme d'études approfondies)
3^{ème} cycle	
1	Agrégation de l'enseignement secondaire supérieur
1	DEC 2 (Diplôme d'études complémentaires)
2 ou 3	Licence (donne lieu à la rédaction d'un mémoire) ou Maîtrise ou Ingéniorat
2^{ème} cycle	
1	DEC 1 (Diplôme d'études complémentaires)
2	Candidature
1^{er} cycle	

NB : Les chiffres à gauche représentent le nombre d'années nécessaires pour obtenir le grade correspondant, n représentant plusieurs années.

Les grades en caractères non gras ne sont pas nécessaires pour passer au cycle supérieur.

Annexe 2

**Présentation détaillée des
bibliothèques locales
proches de la bibliothèque
de la Faculté des sciences
économiques, sociales et
politiques**

1. La bibliothèque du CORE/STAT (Center for operations research and econometrics et Institut de Statistiques)

La bibliothèque du CORE existe depuis 1968. En 1992, suite à la création de l'Institut de Statistiques, la bibliothèque du CORE reçoit les monographies et les périodiques de la bibliothèque de mathématique couvrant le domaine de la statistique. Elle devient ainsi la bibliothèque du CORE/STAT, conventionnée en 1996 avec la bibliothèque des sciences exactes (BSE) et la BSPO.

Cette convention prévoit notamment une politique concertée d'achats de livres et de périodiques (afin d'éviter les doublons), ainsi qu'une possible mise en dépôt à la bibliothèque du CORE/STAT d'ouvrages et de périodiques de la BSE. Enfin, la bibliothèque du CORE/STAT participe au catalogue LIBELLULE par l'intermédiaire de la BSE, qui réalise un catalogage détaillé et informatisé des nouvelles acquisitions de la bibliothèque du CORE/STAT. Jusqu'en septembre 2001, cette dernière transmettait en effet les références des ouvrages et périodiques à acquérir à la BSE, qui réalisait les commandes et produisait les notices correspondantes dans LIBELLULE. La bibliothèque du CORE/STAT était ainsi assimilée à une annexe de la BSE, ses ouvrages portant d'ailleurs une cote commençant par BSE-CORE. Depuis la rentrée universitaire 2001, la bibliothèque du CORE/STAT réalise elle-même les commandes et le catalogage des ouvrages dans LIBELLULE, même si la BSE reste son intermédiaire pour les abonnements et le prêt inter-bibliothèques (PIB). La coopération avec la BSPO se limite quant à elle à des échanges via le PIB. Des coopérations informelles sont également entretenues avec la BGSB pour le PIB et, depuis 1997, avec la bibliothèque de l'IRES (Institut de recherche économique et sociale) pour la production d'un catalogue commun pour les *working papers*, les fonds de littérature grise des deux bibliothèques couvrant des domaines connexes.

La bibliothèque du CORE/STAT est donc essentiellement une bibliothèque de recherche dont les fonds portent sur l'économie théorique, la théorie des jeux et de la décision, la statistique, l'économétrie et la recherche opérationnelle, ces deux derniers domaines ayant consacré la réputation d'excellence du CORE.

Elle reçoit principalement les membres du CORE et de l'Institut de Statistiques et des étudiants de 3^{ème} cycle de l'UCL et d'autres universités belges (Liège, Anvers, Bruxelles, etc.).

Les collections comptent environ 8 000 ouvrages (90% pour le CORE et 10% pour l'Institut de Statistiques) et 141 titres de périodiques vivants, consultables sur place. Elle dispose également d'environ 17 000 *working papers*, obtenus par échanges avec une centaine d'autres universités dans plus de 30 pays différents, des publications et actes de colloques du CORE et de l'Institut de Statistiques, des publications (gratuites) d'institutions officielles, d'un ensemble de dons (premiers numéros d'un nouveau titre de périodique, collections privées, etc.) et de travaux et thèses des chercheurs du CORE et de l'Institut de Statistiques (2 exemplaires des travaux réalisés au CORE sont obligatoirement transmis à la bibliothèque tandis qu'aucun dépôt n'est obligatoire pour les travaux réalisés à l'Institut de Statistiques).

Tous les documents sont réservés à la consultation sur place (une photocopieuse est mise à la disposition des usagers). Seuls les ouvrages peuvent être empruntés grâce à un système de libre service par les membres du CORE et de l'Institut de Statistiques exclusivement (tous les chercheurs ont une clé de la bibliothèque et, lorsqu'il souhaitent emprunter, ils glissent la fiche de prêt de l'ouvrage dans l'urne prévue à cet effet : les fiches sont relevées tous les jours et les prêts encodés *a posteriori* sur un fichier File Maker contenant tous les ouvrages de l'Institut de Statistiques, tous les ouvrages du CORE depuis 1996 et les ouvrages du CORE antérieurs à 1996 déjà empruntés).

Les ouvrages sont indexés grâce à la classification de la Bibliothèque du Congrès mais sont rangés à l'aide des 4 premières lettres du nom du premier auteur (ou de l'éditeur scientifique). Les périodiques sont présentés par ordre alphabétique de titre. Le catalogue LIBELLULE recense depuis juin 2001 (suite à un catalogage rétrospectif mené de novembre 1999 à juin 2001) l'ensemble des références proposées par la bibliothèque du CORE/STAT et une page sur le site de l'UCL présente la bibliothèque, son fonds, les services qu'elle offre et un ensemble de liens utiles.

Du point de vue des acquisitions, le CORE a désigné un responsable par domaine (théorie économique, recherche opérationnelle et économétrie) qui opère la sélection des ouvrages (100 à 200 par an) à partir des brochures d'éditeurs (MIT, Springer, etc.) et des suggestions de ses collègues et des étudiants de 3^{ème} cycle fréquentant la bibliothèque.

A l'Institut de Statistiques, tous les membres peuvent passer commande. Les bibliothécaires (dont un gradué¹) signalent la présence éventuelle des ouvrages commandés dans d'autres bibliothèques de l'UCL et assurent le suivi du budget d'acquisition de documentation (issu principalement des dotations de l'UCL et des contrats de recherche). Les ouvrages du CORE commandés arrivent directement à la bibliothèque, où ils sont traités et réservés à la consultation sur place pendant 3 semaines, avant de pouvoir être empruntés (par les membres du CORE et de l'Institut de Statistiques uniquement, les autres usagers de la bibliothèque ne pouvant pas réaliser d'emprunts). Les ouvrages de l'Institut de Statistiques arrivent au secrétariat administratif et sont directement distribués aux demandeurs (pendant 8 à 15 jours) avant de rejoindre la bibliothèque.

Pour les périodiques, la responsable administrative transmet aux membres du CORE et de l'Institut de Statistiques le budget disponible pour l'année suivante et recueille leurs suggestions pour reconduire (ou non) les titres possédés et souscrire éventuellement de nouveaux abonnements. Elle consulte également les bibliographies des publications des chercheurs pour identifier les titres de périodiques fréquemment utilisés.

Trois bibliothécaires (pour 1,5 équivalent temps plein) assurent un service continu, du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, sauf les mardi et vendredi où la bibliothèque ferme à 16h00.

¹ C'est-à-dire titulaire d'un graduat en bibliothéconomie et documentation, formation technique en 3 ans conduisant en Belgique au diplôme de bibliothécaire-documentaliste.

2. La bibliothèque de l'IRES (Institut de recherche économique et sociale)

L'IRES, fondé en 1928, s'est doté dès sa création d'une bibliothèque. En effet, la recherche économique d'alors consistait essentiellement à collecter et analyser un ensemble de données afin de dégager les mécanismes qui régissent l'économie. Devant la nécessité de rassembler et d'organiser une masse très importante de documents, les fondateurs de l'IRES ont choisi de se doter d'une bibliothèque (et d'un bibliothécaire) de façon à se dégager du temps pour l'analyse des données. Ainsi, la bibliothèque de l'IRES est depuis l'origine une bibliothèque d'unité de recherche, destinée principalement aux professeurs, chercheurs et doctorants du département des sciences économiques de la Faculté. Elle est toujours entièrement financée par les recettes de l'unité (abonnements à la revue de conjoncture économique publiée par l'IRES depuis 1946 et contrats de recherche essentiellement) même si un projet de convention entre la bibliothèque et la BSPO attend sa signature depuis 1993.

Cependant, même destinée en premier lieu aux membres de l'IRES, la bibliothèque est ouverte à tous. La grande majorité du public est constituée des étudiants de 1^{ère} et 2^{nde} licence. Ce n'est qu'en 2^{ème} cycle en effet que les étudiants se spécialisent en sciences économiques, sociales ou politiques, le premier cycle ne comportant que des options. L'actuelle documentaliste répond aussi aux questions et demandes (des entreprises, anciens doctorants ou autres documentalistes pour la plupart) qui lui parviennent par messagerie électronique ou par téléphone.

Sur place, la bibliothèque propose un accès électronique au catalogue des bibliothèques de l'UCL mais aussi au catalogue national des monographies et à celui des périodiques ainsi qu'à des sites susceptibles d'intéresser des économistes. Elle indique même les accès aux principales librairies en ligne. Plusieurs bases de données en économie et des journaux électroniques en économie et sciences sociales peuvent être consultés et une formation en ligne des usagers à la recherche documentaire est prévue.

Les collections comptent près de 750 titres de périodiques de statistiques officielles (250 vivants et 500 morts), émanant d'organisations internationales (FMI, OCDE, etc.), d'instituts nationaux de statistiques et de l'AIECE (Association d'instituts européens de conjoncture économique), ainsi que plus de 21 000 *working papers* reçus gratuitement grâce une procédure d'échange

avec les publications de l'IRES (qui trouvent naturellement leur place parmi les collections). Les publications de l'Office de publication des Communautés européennes sont transmises gratuitement à la bibliothèque de l'IRES par le centre de documentation de l'IEE (Institut d'études européennes). Le rangement est fait par pays éditeur et/ou par institution. La bibliothèque dispose aussi de l'ensemble des mémoires du département d'économie de la Faculté depuis 1989. Cette collection constitue le double de celle qui se trouve à la BSPO, à ceci près que les mémoires peuvent être empruntés (pendant 2 semaines, avec une possibilité de prolongation). Un ensemble de cédéroms permet enfin d'obtenir des articles en texte intégral issus des principaux hebdomadaires belges et de quelques grands journaux étrangers.

Le catalogue informatisé recense les documents acquis depuis 1993 (année d'arrivée de l'actuelle documentaliste) et les titres de périodiques disponibles sont signalés dans LIBELLULE. Pour les *discussion and working papers*, ce catalogue est commun avec celui de la bibliothèque du CORE, dont le fonds en littérature grise recoupe celui de la bibliothèque de l'IRES. Aucun catalogage rétrospectif n'a pu cependant être envisagé car la bibliothèque ne fonctionne qu'avec un seul poste.

La documentaliste assure l'ouverture et les services au public du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 pour tous (étudiants et membres du département des sciences économiques) et de 13h30 à 17h00 pour les membres du département uniquement.

3. Le centre de documentation de la FOPES (Faculté ouverte de politique économique et sociale)

La Faculté ouverte de politique économique et sociale est issue d'un partenariat entre l'UCL et le Mouvement ouvrier chrétien (MOC). Dès 1974, elle dispense une formation en trois ans (aboutissant à la licence en politique économique et sociale) à destination d'adultes engagés dans l'action sociale et bénéficiant déjà d'une expérience professionnelle. Depuis 1994, FOPES-SUD propose à des étudiants d'Afrique francophone principalement une formation en deux ans à la conduite de projets de développement.

La nécessité d'un centre de documentation spécifique a rapidement émergé et, en 1978, le centre de documentation de la FOPES ouvre ses portes. Constituées d'abord d'ouvrages généraux en économie et politique économique, ses collections s'étoffent peu à peu et s'élargissent à plusieurs titres de périodiques. C'est le responsable du centre de documentation, ancien assistant en sciences économiques, qui réalise les acquisitions à partir des sélections de journaux et périodiques d'actualité en économie (comme *Le Monde de l'économie* ou *Alternatives économiques*), de revues généralistes (*Projets*, *Esprit*, *Futuribles*, etc.) et des suggestions des enseignants de la FOPES. Le budget des acquisitions fait partie du budget de fonctionnement du centre de documentation. Aujourd'hui, le centre de documentation propose, outre quelque 1 500 ouvrages et une centaine de titres de périodiques couvrant les différents domaines de la politique économique et sociale (dont la politique culturelle et régionale et la politique de l'entreprise), la psychologie sociale et la sociologie, un fonds de littérature grise composé de données statistiques, de rapports et de l'ensemble des mémoires FOPES, complété de quelques dictionnaires et encyclopédies généralistes, soit au total près de 20 000 références. Ouvrages et périodiques sont disposés selon une classification décimale propre à la FOPES. Deux fichiers papier (un pour les auteurs et l'autre pour les titres de périodiques) sont tenus à jour depuis l'origine et permettent de retrouver les documents acquis avant 1989. Des *Chroniques*, parues jusqu'en 1998 et faisant état des nouvelles acquisitions chaque trimestre, sont également utiles pour repérer les documents antérieurs à 1989. Les documents postérieurs à 1989 sont identifiés dans un catalogue informatisé (avec résumés et mots-clés), accessible sur Internet depuis 1999.

Cette documentation vise à compléter l'enseignement fourni par la FOPES, sert de base lors de la rédaction du mémoire (qui intervient en 2^{ème} année de licence) et peut alimenter les recherches-actions ultérieures des étudiants. Les étudiants de la FOPES peuvent emprunter ouvrages, revues et mémoires pour un mois. Néanmoins, le centre de documentation est accessible à l'ensemble des étudiants de l'UCL et, moyennant le prix d'une carte d'accès (200 francs belges, soit 4,96 euros), au public extérieur à l'UCL. Ainsi, le centre accueille de nombreux étudiants de licence en économie et sociologie, des doctorants en économie et psychologie (travaillant sur une problématique en relation avec la formation des adultes), les professeurs et chercheurs de la FOPES, des assistants de l'IAG et des étudiants d'écoles sociales. Enfin, depuis l'intégration, en 1995, de la bibliothèque de l'AGES au centre de documentation de la FOPES, ce dernier reçoit les étudiants qui préparent l'agrégation de l'enseignement secondaire. Ces étudiants, extérieurs à la FOPES, peuvent emprunter des ouvrages pour 15 jours. Le centre de documentation de la FOPES entretient en outre une coopération informelle avec la bibliothèque de l'IRES, dont les fonds traitent de disciplines connexes à la politique économique et sociale et, dans le cadre de FOPES-SUD, avec le centre de documentation du CETA (Collectif d'échange sur la technologie appliquée) dont les fonds abordent la problématique du développement, situé à Bruxelles, qui lui communique chaque année sa liste d'acquisitions. Enfin, depuis 1995, le centre de documentation de la FOPES fait l'objet d'une convention, très formelle, avec la BSPO. Cette convention garantit l'accès du centre de documentation de la FOPES aux étudiants en sciences économiques, sociales et politiques, entérinant ainsi un usage, et prévoit le signalement des collections de la FOPES dans LIBELLULE. Mais une incompatibilité de formats et l'accès en ligne au catalogue informatisé du centre de documentation (tenu depuis 1989 à la FOPES) ont rendu ce projet inconsistent.

Le centre de documentation de la FOPES est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h00, sauf le mercredi (où il ferme à 15h00).

4. Le centre de documentation européenne de l'Institut d'études européennes

L'Institut d'études européennes a été fondé à la fin des années soixante. Très vite, il obtient le statut de centre de documentation européenne et reçoit à ce titre gratuitement les publications officielles des Communautés européennes. Progressivement, il se constitue également une collection d'ouvrages sur les affaires européennes. Lors de son intégration dans les bâtiments de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques, le centre de documentation ne dispose plus des locaux suffisants pour accueillir ses collections. Ces dernières sont alors transférées à la BSPO, qui dispose à l'époque d'un budget d'acquisition particulier pour les affaires européennes. Au début des années 90 émerge, avec l'arrivée du nouveau responsable (ancien assistant en histoire et titulaire d'une licence en information et documentation), le projet de créer un pôle d'activité en information et documentation européenne. La documentation officielle des Communautés européennes est en effet spécifique et complexe. En outre, les étudiants de droit ne pensent pas trouver ce type de documentation à la bibliothèque ESPO. Le centre de documentation européenne conserve donc la documentation reçue pendant deux ans avant de la transmettre (non cataloguée) à la BSPO. Aujourd'hui, le centre de documentation européenne, dont la direction académique est assurée par un professeur, propose les monographies les plus récentes du fonds de l'Union européenne (parues à partir de 1997), dont l'essentiel se trouve à la BSPO (monographies parues de 1952 à 1996), ainsi que plusieurs milliers de publications sérielles, officielles ou non, des Communautés européennes (transmises sur différents types de supports : papier, cédérom, en ligne, avec 20% seulement des documents sous forme papier). Ces fonds ne sont cependant pas signalés dans LIBELLULE.

Le centre dispose également des fonds du GEDAIE (Groupe d'étude du droit administratif et de l'intégration européenne) et du GEHEC (Groupe d'étude Histoire de l'Europe contemporaine), soit 3 000 ouvrages environ. Les livres, revues et brochures du fonds du GEHEC peuvent être empruntés par les étudiants ou les chercheurs uniquement le lundi de 9h30 à 17h00 auprès d'un collaborateur scientifique du département d'histoire de la Faculté de philosophie et lettres de l'UCL, la plupart de ces documents n'étant pas accessibles dans les

bibliothèques de l'UCL et ne figurant pas dans la base DOBIS-LIBIS². Un catalogue en ligne en est cependant proposé à partir d'un lien figurant sur la page du centre de documentation européenne. Le centre offre également un accès aux bases de données communautaires, spécialisées en droit communautaire (Celex), donnant accès aux publications communautaires et aux articles traitant de l'Europe (Scad) et permet de consulter le catalogue de la bibliothèque de la Commission européenne (Eclas). De plus, depuis 1999, le centre édite en ligne toutes les deux à quatre semaines un *Bulletin électronique de documentation européenne* (BEDE), qui propose un dépouillement de ressources électroniques présentes sur Internet et traitant des matières européennes. Le signalement bilingue des sujets, la vue de l'ensemble des thèmes abordés, l'accès direct au texte intégral et la possibilité d'imprimer sans restriction en font un outil apprécié des utilisateurs.

Le centre de documentation européenne ne dispose pas d'un budget spécifique pour l'achat de documentation traitant des affaires européennes, contrairement à la bibliothèque de la faculté de Droit, par exemple, et le projet de convention le liant à la BSPO n'est pas conclu. En raison de la superficie limitée des ses locaux, le centre accueille surtout les étudiants de l'Institut d'études européennes (à l'occasion d'un module intitulé « formation à l'information et à la documentation européennes ») et les participants aux séminaires organisées par l'Institut. Il est cependant ouvert à tout étudiant de l'UCL, qui y sera accompagné dans ses recherches et formé à l'interrogation des bases de données ainsi qu'à la recherche d'information sur Internet.

Le plan de classement des ouvrages est sommaire compte-tenu du volume des collections et fut à l'origine inspiré par les noms des différentes Commissions des Communautés européennes. Le documentaliste accueille le public les mardi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30, ou sur rendez-vous (l'Université a en effet doté le centre d'un mi-temps, le reste des financements provenant de contrats extérieurs).

² Cette base est issue du catalogue partagé des ouvrages de plusieurs bibliothèques universitaires belges (dont la bibliothèque centrale de la KUL, dès l'origine, et les bibliothèques de l'UCL de 1990 à 1996).

Annexe 3

Analyse générale des collections de la BSPO

1. Données quantitatives générales concernant les collections de la BSPO (en 2000)

Nombre total de titres	132 058	100%
Nombre total de titres accessibles au prêt	128 636	97%

Nombre total de titres de monographies	129 136	100%
Nombre total de titres de monographies en libre-accès	113 730	88%
Nombre total de titres de monographies en magasin	15 406	12%
Nombre total des titres de monographies accessibles au prêt	128 636	99,6%
Nombre total des titres de monographies exclus du prêt	500	0,4%

Nombre total de titres de périodiques	2 922	100%
Nombre de titres de périodiques vivants	850	29%
Nombre de titres de périodiques morts	2 072	71%

Nombre de mètres linéaires de périodiques en magasin	575
--	-----

Dépenses totales d'acquisition en 2000 (en euros)	113 595	100%
Dépenses d'acquisition de monographies	26 492	23%
Dépenses d'acquisition de périodiques	87 103	77%

Nombre total de documents acquis	992	100%
Nombre de monographies acquises	593	60%
Nombre de titres de périodiques acquis	399	40%

Nombre de documents éliminés en 2000	0	0%
--------------------------------------	---	----

2. Budgets d'acquisition 2000

Dpts et Unités	Nombre de monographies	Coût total (bef)	Coût (euros)
AGGR	9	28943	717
BSPO	76	163 531	4 054
COMU	69	124 616	3 089
ECON	68	104 188	2 583
IAG	106	207 891	5 153
METH	13	13 187	327
POGE	1	925	23
POLS	130	195 433	4 845
REMP	26	37 767	936
SPED	66	69 935	1 734
TRAV	13	12 238	303
Non spécifié	16	110 047	2 728
Total	593	1 068 701	26 492

Dpts et Unités	Nombre de titres de périodiques	Coût total (bef)	Coût (euros)
ANSO	77	467 516	11 589
COMU	30	180 055	4 463
ECON	119	1 195 255	29 630
IAG	73	965 671	23 937
SPED	47	325 987	8 081
SPRI	53	319 320	7 916
Total	399	3 513 737	87 103

3. Répartition des ouvrages par cotes de rangement

Cotes de rangement	Nombre de titres	%
A (ouvrages généraux)	96	0,1%
ADMI	529	0,4%
B-BJ (philosophie et psychologie)	2 205	2%
BIT (publications du Bureau international du travail)	1 115	1%
BL-BX (religion)	2 809	2%
CB-CT (histoire de la civilisation)	385	0,3%
D,E,F (histoire par pays)	8 006	6%
DICT (dictionnaires)	224	0,2%
EURO (fonds sur l'Union européenne)	18 364	14%
G-GF (géographie)	316	0,2%
GH-GT (anthropologie)	1 910	1%
GV (loisirs et sports)	168	0,1%
H (sciences sociales)	781	1%
HA (statistiques)	544	0,4%
HB (théories économiques)	6 408	5%
HB 848 et plus (démographie)	3 600	3%
HC-HJ (sciences sociales, économie)	31 171	24%
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	10 550	8%
HX (socialisme, communisme, anarchisme)	976	1%
J-JX (science politique)	6 169	5%
K (droit)	311	0,2%
L (sciences de l'éducation)	1 540	1%
M-N (musique et arts)	263	0,2%
OCDE (publications de l'OCDE)	4 245	3%
P (langues et littératures)	3 073	2%
Q (sciences)	3 421	3%
R (médecine)	694	1%
RES (ouvrages en réserve)	15 406	12%
S (agriculture)	209	0,2%
T (technologie)	2 004	2%
U (science militaire)	832	1%
V (science navale)	34	0,03%
Z (bibliothéconomie et bibliographie)	778	1%
Total	129 136	100%

4. Parts respectives des différentes disciplines rapportées au nombre d'étudiants

Cotes de rangement	Nombre de titres	%
HB (théories économiques)	6 408	5%
HC-HJ (sciences sociales, économie)	31 171	24%
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	10 550	8%
J-JX (science politique)	6 169	5%

Années	Disciplines (2ème candidature)	Nombre d'étudiants	%
1998	Sciences économiques	229	34%
	Sciences sociales : sociologie	37	6%
	Sciences politiques	44	7%
	Toutes confondues	670	100%
1999	Sciences économiques	209	33%
	Sciences sociales : sociologie	32	5%
	Sciences politiques	53	8%
	Toutes confondues	627	100%
2000	Sciences économiques	186	28%
	Sciences sociales : sociologie	31	5%
	Sciences politiques	66	10%
	Toutes confondues	674	100%

Années	Disciplines (Licence)	Nombre d'étudiants	%
1998	Sciences économiques	138	9%
	Sciences sociales : sociologie	92	6%
	Sciences politiques	268	17%
	Toutes confondues	1606	100%
1999	Sciences économiques	106	7%
	Sciences sociales : sociologie	106	7%
	Sciences politiques	234	15%
	Toutes confondues	1601	100%
2000	Sciences économiques	107	6%
	Sciences sociales : sociologie	108	6%
	Sciences politiques	232	14%
	Toutes confondues	1687	100%

5. La collection d'ouvrages

5.1. Le comptage et l'échantillonnage réalisés

L'âge des collections de sciences économiques et de science politique possédées et empruntées en 2000 a été déterminé précisément grâce au comptage du nombre d'exemplaires de chaque titre par date de publication dans les zones de cote concernées (HB à HJ pour les sciences économiques et J à JX pour la science politique).

Les échantillons utilisés pour déterminer le niveau Conspectus des collections d'ouvrages de sciences économiques, sociales et politiques concernent uniquement les ouvrages en libre-accès car l'échantillonnage a été élaboré à partir des différentes zones de cote (donnant en général une indication d'appartenance à une discipline) et les ouvrages en magasin portent la cote RES, cote qui ne donne aucune indication de contenu. Nous n'avons pas non plus distingué les ouvrages en prêt des ouvrages en rayon, la détermination du niveau des ouvrages ayant été opérée titre à titre à partir du catalogue LIBELLULE. De même, les usuels d'une discipline étant cotés de façon à pouvoir être attribués à la discipline en question et non à une catégorie générale « usuels », nous ne les avons pas distingués des autres ouvrages. En outre, du fait de la nature très lacunaire et très hétérogène des indications portant sur la langue d'édition des ouvrages, nous n'avons pas exploité ce critère.

5.2. Analyse chiffrée

La collection d'ouvrages de la BSPO comptait, au mois de décembre 1999, 129 136 titres d'ouvrages, dont 113 730 (soit 88 % environ) se trouvaient en libre-accès et moins de 500 étaient exclus du prêt (ce qui représente environ 4 titres d'ouvrages sur mille).

La répartition des collections par cote révèle que 24 % des ouvrages couvrent le domaine des sciences économiques (29 % si on y ajoute les ouvrages traitant des théories économiques), alors que la sociologie ne représente que 8 % des collections et la science politique 5 % seulement.

Pourtant, en deuxième candidature, en 2000, 28 % des étudiants étaient inscrits en sciences économiques, 5 % en sociologie et 10 % en sciences politiques. En licence, ils étaient, en 2000, 6 % à étudier les sciences économiques, 6 % à suivre un cursus en sociologie et 14 % à être inscrits en sciences politiques.

Du point de vue des prêts, 15 % des ouvrages cotés en sciences économiques (cotes HC à HJ) ont fait l'objet d'au moins un prêt en 2000, ce qui place ces ouvrages dans la moyenne obtenue pour l'ensemble des collections d'ouvrages de la bibliothèque. En revanche, 21 à 23 % des ouvrages de théories économiques, de sociologie et de sciences politiques ont fait l'objet d'au moins un prêt en 2000, proportion plus élevée que la moyenne générale des collections (13 %).

De plus, près de la moitié (48 %) des collections en sciences économiques date de la période 1960-1979, alors même que les ouvrages parus entre 1960 et 1979 ne représentent que 23 % des prêts réalisés en 2000. A l'inverse, un tiers des collections en sciences économiques est postérieur à 1980 et représente 70 % des prêts réalisés en 2000. La situation des ouvrages couvrant le domaine de la science politique est comparable puisque 46 % des collections datant de la période 1960-1979 représentent 25 % des prêts, alors que 70 % des prêts en 2000 concernaient les 37 % d'ouvrages parus entre 1980 et 1999.

Le nombre moyen de prêts par ouvrage emprunté pour les catégories étudiées reste quant à lui proche de la moyenne obtenue par l'ensemble des collections (2,8 prêts en moyenne pour chaque ouvrage emprunté dans l'année 2000), tout comme les pourcentages respectifs d'ouvrages empruntés de 1 à 4 fois, de 5 à 9 fois, de 10 à 19 fois et de 20 à 23 fois (pour l'ensemble des collections, ces parts s'élèvent respectivement à 83 %, 13 %, 3 % et 0,04 % des ouvrages empruntés).

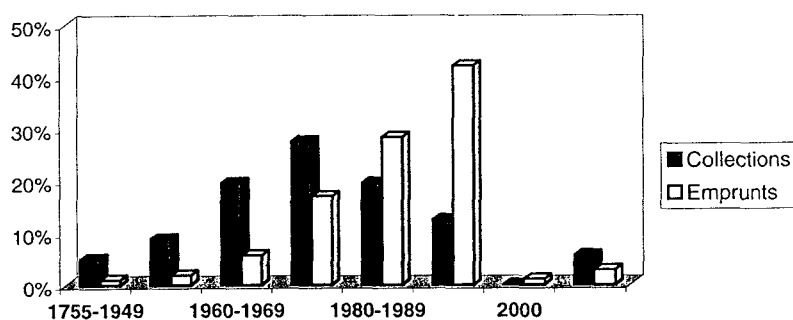
Collections de sciences économiques

Date de parution	Nombre de documents	%
1755-1949	1 897	5%
1950-1959	3 364	9%
1960-1969	7 377	20%
1970-1979	10 384	28%
1980-1989	7 362	20%
1990-1999	4 721	13%
2000	2	0%
Non renseignés	2 151	6%
Total	37 708	100%

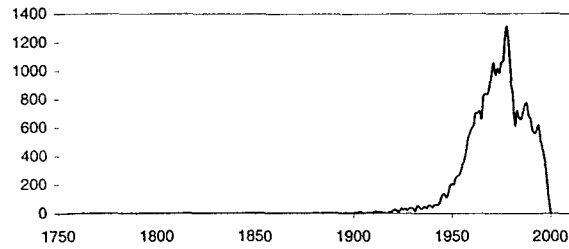
Collections empruntées de sciences économiques

Date de parution	Nombre de documents	%
1888-1949	62	1%
1950-1959	117	2%
1960-1969	354	6%
1970-1979	1055	17%
1980-1989	1759	28%
1990-1999	2611	42%
2000	67	1%
Non renseignés	178	3%
Total	6 203	100%

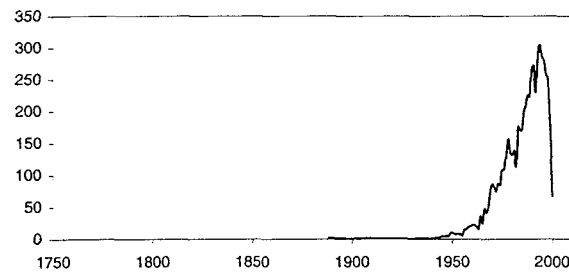
**Répartition comparée de l'âge des collections possédées
et empruntées en sciences économiques en 2000**



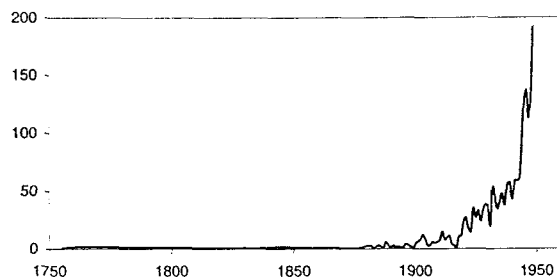
**Nombre de documents par date de publication en sciences économiques
(zone de cote HB à HJ)**



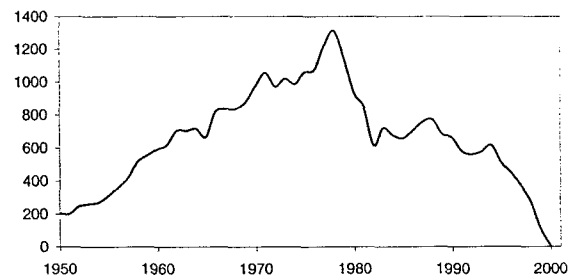
**Nombre de documents empruntés en 2000
par date de publication en sciences économiques
(zone de cote HB à HJ)**



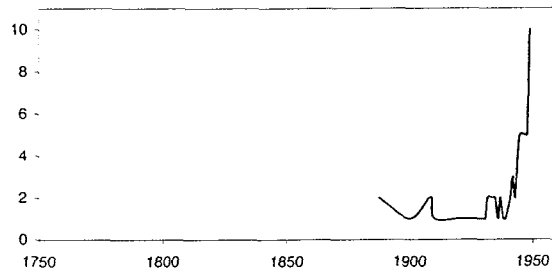
Nombre de documents en sciences économiques parus avant 1950



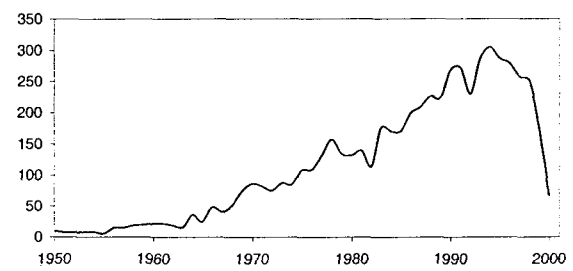
Nombre de documents en sciences économiques parus après 1950



Nombre de documents empruntés en 2000 en sciences économiques et parus avant 1950



Nombre de documents empruntés en 2000 en sciences économiques et parus après 1950



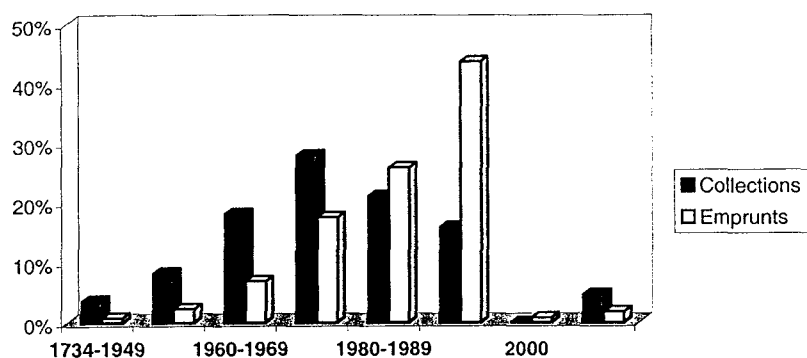
Collections de science politique

Date de parution	Nombre de documents	%
1734-1949	225	4%
1950-1959	512	8%
1960-1969	1125	18%
1970-1979	1734	28%
1980-1989	1310	21%
1990-1999	989	16%
2000	0	0%
Non renseignés	292	5%
Total	6187	100%

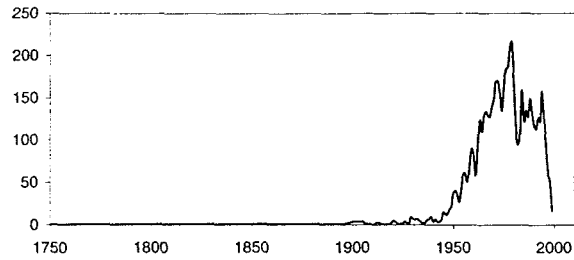
Collections empruntées de science politique

Date de parution	Nombre de documents	%
1891-1949	12	1%
1950-1959	34	2%
1960-1969	102	7%
1970-1979	260	18%
1980-1989	384	26%
1990-1999	648	44%
2000	12	1%
Non renseignés	27	2%
Total	1479	100%

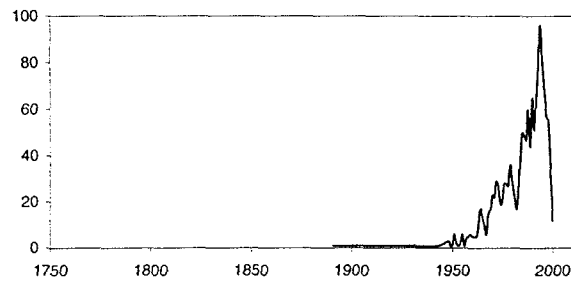
Répartition comparée de l'âge des collections possédées et empruntées en science politique en 2000



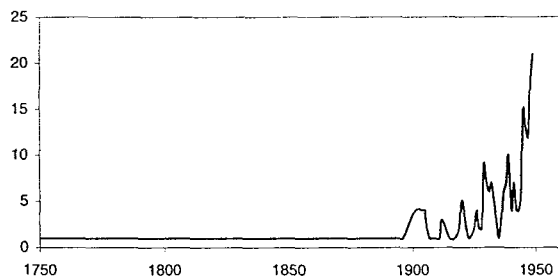
**Nombre de documents par date de
publication en science politique (zone de
cote J à JX)**



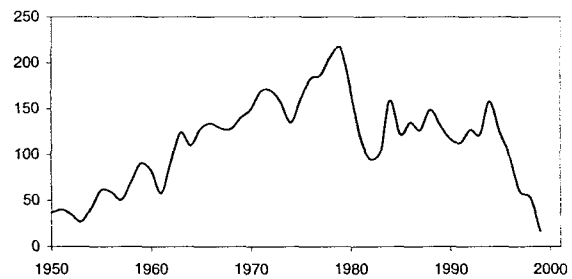
**Nombre de documents empruntés en 2000
par date de publication
en science politique
(zone de cote J à JZ)**



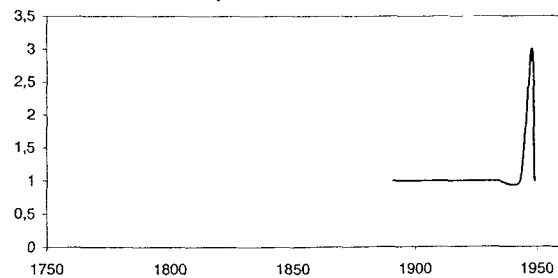
**Nombre de documents en science
politique parus avant 1950**



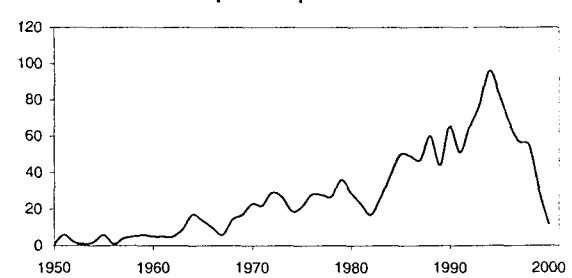
**Nombre de documents en science
politique parus après 1950**



**Nombre de documents empruntés en 2000
en science politique
et parus avant 1950**



**Nombre de documents empruntés en 2000
en science politique
et parus après 1950**



Statistiques générales de prêt

Nombre de titres de la collection d'ouvrages	129 121
--	---------

Nombre d'ouvrages empruntés	16 857
Part d'ouvrages empruntés (par rapport au total)	13%
Nombre de prêts réalisés	46 393
Nombre moyen de prêts par ouvrage emprunté	2,8

Nombre d'ouvrages empruntés de 1 à 4 fois	14 018
Nombre d'ouvrages empruntés de 5 à 9 fois	2 267
Nombre d'ouvrages empruntés de 10 à 19 fois	565
Nombre d'ouvrages empruntés de 20 à 23 fois	7

Part d'ouvrages empruntés de 1 à 4 fois	83%
Part d'ouvrages empruntés de 5 à 9 fois	13%
Part d'ouvrages empruntés de 10 à 19 fois	3%
Part d'ouvrages empruntés de 20 à 23 fois	0,04%

Statistiques des prêts des collections de sciences économiques, sociales et politiques

Cotes de rangement	Nombre de titres	Part de la collection
HB (théories économiques)	6 408	5%
HC-HJ (sciences sociales, économie)	31 171	24%
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	10 550	8%
J-JX (science politique)	6 169	5%
Total	54 298	42%

Cotes de rangement	Nombre d'ouvrages empruntés	Part de la catégorie
HB (théories économiques)	1 342	21%
HC-HJ (sciences sociales, économie)	4 639	15%
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	2 417	23%
J-JX (science politique)	1 315	21%

Cotes de rangement	Nombre de prêts réalisés	Nombre moyen de prêts par ouvrage emprunté
HB (théories économiques)	3 517	2,6
HC-HJ (sciences sociales, économie)	13 550	2,9
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	7 352	3
J-JX (science politique)	3 503	2,7

Cotes de rangement	Nombre d'ouvrages empruntés de 1 à 4 fois en 2000	Nombre d'ouvrages empruntés de 5 à 9 fois en 2000	Nombre d'ouvrages empruntés de 10 à 19 fois en 2000	Nombre d'ouvrages empruntés 20 fois en 2000
HB (théories économiques)	1 139	156	47	0
HC-HJ (sciences sociales, économie)	3 773	666	197	3
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	1 912	400	105	0
J-JX (science politique)	1 106	172	0	0

Cotes de rangement	Part d'ouvrages empruntés de 1 à 4 fois en 2000	Part d'ouvrages empruntés de 5 à 9 fois en 2000	Part d'ouvrages empruntés de 10 à 19 fois en 2000	Part d'ouvrages empruntés 20 fois en 2000
HB (théories économiques)	85%	12%	4%	0%
HC-HJ (sciences sociales, économie)	81%	14%	4%	0,06%
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	79%	17%	4%	0%
J-JX (science politique)	84%	13%	0%	0%

Echantillonnage en vue de la détermination du niveau de lecture des collections

Cotes de rangement	Nombre de titres	Part de la collection	Echantillons traités (1% environ)
HB (théories économiques)	6 408	5%	65
HC-HJ (sciences sociales, économie)	31 171	24%	313
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	10 550	8%	107
J-JX (science politique)	6 169	5%	67
Total	54 298	42%	552

Zones de cote	Nombre de documents	%	Echantillons traités
HB (théories économiques)	6 408	100%	65
HC (histoire économique, conditions par pays)	6 950	22%	70
HD (production, agriculture, industries, emploi)	11 194	36%	112
HE (transports et communications)	486	2%	5
HF (commerce)	6 978	22%	70
HG (finance, banques, assurances)	4 498	14%	45
HJ (finances publiques)	1 065	3%	11
HC-HJ (sciences sociales, économie)	31 171	100%	313
HM (sociologie générale)	4 092	39%	41
HN (histoire et conditions sociales)	2 091	20%	21
HQ (famille, mariage, femmes, vieillesse)	1 862	18%	19
HS (sociétés : secrètes, bénévoles, etc.)	37	0,4%	0
HT (classes sociales, communautés, races)	1 733	16%	18
HV (problèmes sociaux, service social)	735	7%	8
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	10 550	100%	107
J (science politique, ouvrages généraux)	7	0,1%	0
JA (science politique, ouvrages généraux)	479	8%	5
JC (théorie politique)	1 082	18%	11
JF (histoire constitutionnelle et administration publique)	408	7%	5
JK (Etats-Unis)	229	4%	3
JL (Canada et Amérique du Sud)	130	2%	2
JN (Europe)	1 230	20%	13
JQ (Afrique, Asie, Australie, Océanie)	179	3%	2
JS (administration locale)	140	2%	2
JV (colonisation, migrations)	246	4%	3
JX (relations internationales)	2 039	33%	21
JA-JX (science politique)	6 162	100%	67

Niveaux Conspectus des ouvrages par zones de cote (évaluation sur échantillon)

Zones de cote	Echantillons traités	Niveau secondaire	Niveau enseignement	Niveau recherche
HB (théories économiques)	65	0	43	22
HC (histoire économique, conditions par pays)	70	0	29	41
HD (production, agriculture, industries, emploi)	112	1	44	67
HE (transports et communications)	5	0	3	2
HF (commerce)	70	0	66	4
HG (finance, banques, assurances)	45	0	41	4
HJ (finances publiques)	11	1	4	6
HC-HJ (sciences sociales, économie)	313	2	187	124
HM (sociologie générale)	41	0	20	21
HN (histoire et conditions sociales)	21	0	13	8
HQ (famille, mariage, femmes, vieillesse)	19	0	9	10
HT (classes sociales, communautés, races)	18	0	9	9
HV (problèmes sociaux, service social)	8	0	5	3
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	107	0	56	51
JA (science politique, ouvrages généraux)	5	0	4	1
JC (théorie politique)	11	0	7	4
JF (histoire constitutionnelle et administration publique)	5	0	4	1
JK (Etats-Unis)	3	0	2	1
JL (Canada et Amérique du Sud)	2	0	0	2
JN (Europe)	13	0	13	0
JQ (Afrique, Asie, Australie, Océanie)	2	0	2	0
JS (administration locale)	2	0	2	0
JV (colonisation, migrations)	3	0	3	0
JX (relations internationales)	21	3	11	7
JA-JX (science politique)	67	3	48	16

Zones de cote	Niveau secondaire	Niveau enseignement	Niveau recherche
HB (théories économiques)	0%	66%	34%
HC (histoire économique, conditions par pays)	0%	41%	59%
HD (production, agriculture, industries, emploi)	1%	39%	60%
HE (transports et communications)	0%	60%	40%
HF (commerce)	0%	94%	6%
HG (finance, banques, assurances)	0%	91%	9%
HJ (finances publiques)	9%	36%	55%
HC-HJ (sciences sociales, économie)	0,6%	59,7%	39,6%
HM (sociologie générale)	0%	49%	51%
HN (histoire et conditions sociales)	0%	62%	38%
HQ (famille, mariage, femmes, vieillesse)	0%	47%	53%
HT (classes sociales, communautés, races)	0%	50%	50%
HV (problèmes sociaux, service social)	0%	62,5%	37,5%
HM-HV (sciences sociales, sociologie)	0%	52%	48%
JA (science politique, ouvrages généraux)	0%	80%	20%
JC (théorie politique)	0%	64%	36%
JF (histoire constitutionnelle et administration publique)	0%	80%	20%
JK (Etats-Unis)	0%	67%	33%
JL (Canada et Amérique du Sud)	0%	0%	100%
JN (Europe)	0%	100%	0%
JQ (Afrique, Asie, Australie, Océanie)	0%	100%	0%
JS (administration locale)	0%	100%	0%
JV (colonisation, migrations)	0%	100%	0%
JX (relations internationales)	14,3%	52,4%	33,3%
JA-JX (science politique)	14%	72%	24%

6. La collection de périodiques

6.1. Extraction des données

A partir d'un fichier alphabétique regroupant l'ensemble des titres de périodiques (vivants et morts) constituant les collections de la bibliothèque en 1998, ainsi que leur provenance (dons, échanges, abonnements), nous avons distingué les titres vivants des titres morts tout en classant l'ensemble des titres par provenance à l'intérieur de ces deux grandes catégories.

Les listes de répartition budgétaire des titres de périodiques par département ont été croisées individuellement avec le budget d'acquisition 2000 pour répercuter les dernières mises à jour.

Pour chacune des listes ainsi produites, nous avons procédé à un tri alphabétique par titre mais aussi à un tri par fréquence de consultation, distinguant les ouvrages consultés 100 fois et plus, 50 à 99 fois, 20 à 49 fois, 10 à 19 fois, 5 à 9 fois et 1 à 4 fois. Tout ce processus a été reconduit pour les chiffres de consultation sur place collectés de janvier à décembre 2000.

6.2. Analyse chiffrée

L'essentiel des collections (comprenant 2 922 titres de périodiques) se trouve en libre-accès aux 3^{ème} et 4^{ème} étages de la bibliothèque, contre seulement 575 mètres linéaires de périodiques en magasin.

La tenue d'un historique des abonnements souscrits datant seulement de 1995, 35 % des périodiques arrêtés en 2000 resteront de mode d'acquisition inconnu alors que tous les titres vivants en 2000 font formellement partie des dons, des abonnements ou des échanges. Ainsi, la part des abonnements passe de 18 à 47% des titres morts aux titres en cours en 2000, les parts respectives des dons et des échanges restant sensiblement inchangées.

En termes de répartition des titres par département, ECON et POLS représentent à eux seuls 63 % des abonnements (couvrant 58 % du budget dépensé) et 75 % des échanges (représentant 74 % du budget total des échanges).

Si les proportions entre le nombre de titres et la part du budget dépensé sont respectées pour les échanges, les titres affectés au département POLS apparaissent d'un coût d'abonnement raisonnable (33 % des titres pour 23 % du budget total des abonnements) en regard des onéreux titres de l'IAG (18 % de l'ensemble des titres représentant 28 % du budget total des abonnements, tous départements disciplinaires confondus). Concernant la consultation sur place, seuls 18 % des titres issus de dons, d'échanges ou morts en ou avant 2000 ont été consultés sur 20 mois (15 % sur un an). De plus, 55 % des titres consultés issus de dons, d'échanges ou morts en ou avant 2000 l'ont été moins de 5 fois sur 20 mois (proportion qui passe à 61 % sur un an).

Dans le détail, 3 à 4 titres de sciences économiques, 3 à 6 titres d'administration et de gestion et 2 titres au plus de sciences de la population et du développement ont été consultés plus de 100 fois sur les deux périodes.

Mais, si 5 titres de sciences politiques et sociales ont été consultés plus de 100 fois sur un an, ce chiffre passe à 15 titres sur 20 mois. Par ailleurs, la proportion de titres de sciences politiques et sociales consultés moins de 5 fois passe de 29 % sur un an à 18 % sur 20 mois au profit des titres consultés de 20 à 49 fois (et bien sûr plus de 100 fois), proportion qui passe de 20 % sur un an à 28 % sur 20 mois (pour les titres les plus consultés, cette proportion passe de 4 % sur un an à 13 % sur 20 mois).

Pour les titres de sciences économiques, la part des titres consultés moins de 5 fois passe de 26 % sur un an à 16 % sur 20 mois, au profit des titres consultés de 5 à 9 fois (de 28 % sur un an à 33 % sur 20 mois) et de 20 à 49 fois (de 15 % sur un an à 20 % sur 20 mois).

Pour les titres d'administration et de gestion, la part des titres consultés moins de 5 fois passe de 32 % sur un an à 20 % sur 20 mois, au profit des titres consultés de 50 à 99 fois (de 8 % sur un an à 12 % sur 20 mois) et 100 fois et plus (de 5 % sur un an à 10 % sur 20 mois).

Pour les titres des sciences de la population et du développement, la part des titres consultés moins de 5 fois passe de 32 % sur un an à 23 % sur 20 mois, au profit des titres consultés de 10 à 19 fois (de 24 % sur un an à 30 % sur 20 mois) et 50 fois et plus (de 5 % sur un an à 14 % sur 20 mois).

Pour les titres de communication, la proportion des titres consultés moins de 5 fois passe de 25 % sur un an à 31 % sur 20 mois alors que le nombre de titres consultés de 10 à 19 fois passe de 25 % sur un an à 19 % sur 20 mois. Cependant, eu égard aux faibles variations en nombre que ces pourcentages représentent pour les titres de communication, nous pouvons considérer ces écarts non significatifs par rapport à la tendance générale.

Annexe 4

Présentation de l'outil Conspectus et modalités d'utilisation dans l'analyse des collections de la BSPO

1. Conspectus : un outil de coopération documentaire et d'évaluation des collections

Conspectus est un outil d'évaluation des collections mis au point en 1974 par un ensemble de grandes bibliothèques américaines, le Research Libraries Group (RLG) afin de mener une politique d'acquisition commune. Depuis lors, plusieurs autres groupements de bibliothèques aux Etats-Unis, en Australie et en Europe ont testé, et parfois adopté, ce système permettant une coopération suivie et efficace entre les bibliothèques pour réaliser leurs acquisitions mais aussi conserver les documents.

Comme le souligne Bertrand Calenge dans son ouvrage *Conduire une politique documentaire*, paru en 1999 aux Editions du Cercle de la Librairie, « *tout le processus repose sur des paramètres d'évaluation des collections communs à tous les membres du réseau, et croisant trois types de critères :*

- *la définition du cadre de l'évaluation (...) strictement fondé sur la classification de la bibliothèque du Congrès ou sur la classification de Dewey, mais adaptable à différents types de bibliothèques,*
- *la définition de niveaux (...),*
- *un code de couverture linguistique (...) sommaire mais (...) suffisant pour autoriser une évaluation rapide. »*

Le cadre de l'évaluation peut être plus ou moins détaillé selon le type de bibliothèque et le niveau de profondeur que l'on souhaite donner à l'analyse, allant de l'examen des divisions principales à celui des sujets.

La définition des niveaux « d'intensité » ou, plus simplement, de lecture des ouvrages peut également être réalisée par type d'établissement.

D'une manière générale, les collections des bibliothèques universitaires comprennent des ouvrages de niveau 3 (niveau enseignement : 1^{er} et 2^{ème} cycle universitaires) et des ouvrages de niveau 4 (3^{ème} cycle et recherche). Signalons encore que le niveau 3 peut être segmenté en 3a (1^{er} cycle) et 3b (2^{ème} cycle).

Le code de couverture linguistique donne enfin des indications sur la langue dominante des ouvrages et le poids des langues étrangères.

2. L'utilisation de Conspectus dans l'évaluation des collections menée à la BSPO

Etant donné que la classification adoptée par la bibliothèque est celle de la bibliothèque du Congrès, nous avons utilisé les grandes divisions de cette classification pour déterminer le poids des différents domaines dans les collections d'ouvrages de la bibliothèque de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques de l'Université catholique de Louvain, à Louvain-la-Neuve. Ensuite, en tenant compte des domaines ayant fait l'objet des volumes d'acquisitions les plus importants de 1990 à 1999 à la bibliothèque de la Fondation nationale des sciences politiques, à Paris (à savoir l'économie et la science politique), nous avons utilisé des subdivisions plus fines et procédé à un échantillonnage afin de déterminer le niveau de lecture des collections d'ouvrages de la BSPO en sciences économiques, sociales et politiques. C'est alors que les niveaux de lecture du Conspectus ont été utilisés.

Ainsi, nous nous sommes servis de l'outil Conspectus dans le cadre d'une évaluation des collections afin de produire une série d'indicateurs utiles à l'analyse.

Annexe 5

**Guide des entretiens avec
les académiques (novembre 2001)
et questionnaire transmis
aux départements et unités
de la Faculté ESPO (1997)**

1. Guide des entretiens

1. Que pensez-vous des collections de revues, d'ouvrages de la BSPO ?
(*lacunes, couverture disciplinaire, etc.*)
2. Comment percevez-vous la BSPO ?
3. Etes-vous satisfait de l'actuelle gestion des collections (et des acquisitions en particulier) ?
4. Comment percevez-vous le système actuel des acquisitions ? Vous satisfait-il ? Si oui/non, pourquoi ? Si non, quel système envisageriez-vous à la place ?
5. Fréquentez-vous d'autres bibliothèques ? Si oui, lesquelles ? Pour quelles ressources ?
6. Qu'évoque pour vous la notion de politique documentaire ?

2. Académiques rencontrés

Entretiens menés avec :

- le Professeur Michel Dorban, Vice-Président du département d'histoire de la Faculté de philosophie et lettres et directeur de la BSPO de 1989 à 1997,
- le Professeur Felice Dassetto, Président de la Commission de la bibliothèque,
- le Professeur Bernard Francq, ancien représentant du département des sciences politiques et sociales (POLS) à la Commission de la bibliothèque et actuel responsable de l'unité d'anthropologie et de sciences sociales (ANSO),

- le Professeur Luc Bauwens, Président du département des sciences économiques (ECON),
- le Professeur Benoît Rihoux, représentant de l'unité de science politique et de relations internationales (SPRI) à la Commission de la bibliothèque,
- le Professeur André-Paul Frogner, responsable de l'unité de science politique et de relations internationales (SPRI),
- le Professeur Jean De Munck, représentant de l'unité d'anthropologie et de sciences sociales (ANSO) à la Commission de la bibliothèque,
- Mme Pascale Delfosse, ancienne Présidente de la Commission de la bibliothèque, ancienne représentante de la Faculté des sciences économiques, sociales et politiques (ESPO) à la Commission des bibliothèques – devenue Conseil des bibliothèques – et chef de travaux en science politique.

PROJET 2001 DES BIBLIOTHÈQUES

Schéma de réponse

BIBLIOTHÈQUE:

FACULTÉ:

Note importante:

Le questionnaire s'adresse avant tout aux utilisateurs des bibliothèques (étudiants, chercheurs et enseignants), dont on souhaite connaître les desiderata. Chaque fois que cela paraîtra utile, veuillez donc présenter deux réponses distinctes pour ces deux catégories d'utilisateurs. Chaque fois qu'une réponse contiendra plusieurs propositions, veuillez aussi les classer par ordre de priorité d'importance ou de préférence.

I. — DESCRIPTION de l'ORGANISATION INTERNE ET DES SERVICES À RENDRE**A. Besoins****1. Information en accès public**

Quelles sont les sources documentaires actuellement manquantes auxquelles vous souhaitez avoir directement accès dans les bibliothèques de l'UCL ? Citez-les par ordre d'importance et signalez les lacunes les plus criantes.

2. Services minimaux et facilités d'utilisation

2.1. Quels sont les services minimaux que n'offrent pas encore la ou les bibliothèques qui desservent votre Faculté ?

2.2. Par rapport à la situation existant dans la ou les bibliothèques qui desservent votre Faculté, quelles sont les facilités supplémentaires d'utilisation dont vous souhaiteriez pouvoir disposer, par exemples :

- jours et heures d'ouverture supplémentaires (lesquels ?)
- organisation de l'espace (salles de consultation, salles de lecture...)
- impression des résultats d'une recherche bibliographique (où ?)
- nombre de photocopieuses
- distributeurs de disquettes (où ?)
- autres.

3. Services payants

Estimez-vous que certains services peuvent ou doivent être payants ? Lesquels ?

4. Cadre du personnel

- Quel devrait être le cadre de personnel idéal pour la ou les bibliothèques qui desservent votre Faculté ? De quel niveau ?
- Estimez-vous utile la présence de documentalistes ou d'universitaires en bibliothèques ? Justifiez cette utilité, dans la mesure du possible.
- Autres observations.

5. Formation et information des usagers

Quels sont les besoins actuels des utilisateurs de la ou des bibliothèques qui desservent votre Faculté en matière de :

- formation à l'utilisation des nouveaux services ?
- formation continue ?

- autres ?

6. Politique d'acquisition et de gestion des dons

- Quel type de politique souhaitez-vous en la matière ?
- Quelles en seraient les limites ?
- Autres suggestions.

B. Moyens

1. Évaluation et analyse prospective

Par quels moyens précis devrait-on évaluer la qualité qu'ont ou devraient avoir la ou les bibliothèques qui desservent votre Faculté :

- évaluation de l'état des collections ?
- évaluation des lacunes sur base des statistiques du prêt entre bibliothèques ?
- évaluation périodique des taux de consultation ?
- évaluation périodique du personnel ?
- rapport annuel d'activités ?
- développement de nouveaux outils d'évaluation ou de prospective (par exemple, analyse de valeur des services à fournir) ?
- autres ?

2. Formation

Par quels moyens précis peut-on répondre aux besoins actuels de formation du personnel et des usagers de la ou des bibliothèques qui desservent votre Faculté :

- formation continue du personnel ?
- cours de méthodologie ?
- bornes d'information ?
- autres.

3. Accès direct à l'information

Par quels moyens précis faut-il donner accès à l'information détenue par la ou les bibliothèques qui desservent votre Faculté :

- fichiers manuels (pour les fonds anciens)? quelle importance attachez-vous à la conversion informatique de ces fichiers manuels?
- ordinateurs dans vos bibliothèques (combien ?)
- ordinateurs dans les bureaux ?
- ordinateurs dans les salles didactiques ?

4. Organes de gestion

4.1. Quelle serait la structure de gestion la plus efficace pour la ou les bibliothèques qui desservent votre Faculté ?

4.2. Quel organe doit conduire la politique des acquisitions de la ou des bibliothèques qui desservent votre Faculté ?

5. Autres

Précisez les autres moyens qui pourraient concourir à la réalisation des objectifs mentionnés plus haut.

II. — PROJETS COLLECTIFS OU D'INTÉRÊT COMMUN

A. Politique d'acquisitions concertées

1. Dans quelle mesure et selon quels procédés souhaitez-vous une politique d'acquisitions concertées :

- entre bibliothèques de l'UCL ?
- entre bibliothèques universitaires de la Communauté française de Belgique ?
- entre bibliothèques universitaires belges ?

2. En matière de prêt entre bibliothèques notamment, à quelles conditions (prix, délai de livraison ...) seriez-vous disposés à participer à une telle politique?

B. Bibliothèques locales existantes

Quel intérêt présente pour les usagers de la ou des bibliothèques qui desservent votre Faculté :

- la mise à disposition des catalogues des fonds détenus par ces bibliothèques locales?
- l'intégration de ces bibliothèques dans LIBELLULE, le système informatique général des bibliothèques de l'UCL ?
- autres.

C. Bases de données en réseau

Parmi les bases de données auxquelles vous souhaitez avoir accès :

- quelles sont celles qui sont d'intérêt facultaire/interfacultaire ?
- à qui leur coût devrait-il être imputé ?
- quelles solutions techniques de consultation préconisez-vous ?
- autres observations.

D. Transmission électronique de documents

Si les bibliothèques de l'UCL vous permettaient d'obtenir très rapidement par les moyens électroniques des documents qu'elles ne possèdent pas :

- cela répondrait-il à un besoin incontestable dans votre/vos discipline(s) ?
- quelle devrait en être l'imputation budgétaire ?
- quelles solutions techniques préconiserez-vous ?

E. Édition électronique

Si votre bibliothèque décidait de s'abonner, ou de réaliser elle-même, des publications électroniques :

- cela répondrait-il à un besoin incontestable dans votre/vos discipline(s) ?
- quelle devrait en être l'imputation budgétaire ?
- quelles solutions techniques préconiserez-vous ?

F. Éventualité d'un cadre central du personnel des bibliothèques

- cette solution vous paraît-elle devoir être retenue ou non ? pour quel motif ?
- dans cette optique, quelle devrait être l'articulation entre votre faculté et le personnel attaché aux bibliothèques qui la desservent?

G. Internet

Votre bibliothèque est présente sur Internet.

- quels services en attendez-vous?
- des enseignants ou chercheurs de votre faculté seraient-ils disposés à participer, au sein de l'UCL ou au sein des universités de la Communauté française, au repérage des ressources disponibles sur Internet dans leur discipline ?
- autres observations.

H. *Autres projets collectifs*

Précisez les projets collectifs ou d'intérêt commun dont le développement vous paraîtrait souhaitable :

- à court terme;
- à moyen terme;
- à long terme.

III. — CELLULE LOGISTIQUE CENTRALE

A. *Utilité*

Indépendamment de l'éventualité d'un cadre unique du personnel des bibliothèques, estimez-vous nécessaire de reconstituer une cellule centrale des bibliothèques afin de pourvoir aux besoins suivants :

- réalisation des projets d'intérêt commun ?
- représentation des bibliothèques de l'UCL à l'extérieur ?
- gestion du système informatique intégré LIBELLULE ?
- autres ?

B. *Composition et organisation*

Si cette solution était retenue, quels devraient être :

- l'organe de direction (un comité restreint ?)
- les relations avec la Commission des Bibliothèques (grâce à la présence d'un représentant de celle-ci dans le comité restreint ?)
- le support administratif central (un secrétariat restreint ?)
- les relations avec les bibliothèques facultaires ou sectorielles (via le comité de coordination des bibliothèques ?)
- autres observations.

C. *Autres*

Mentionnez ici toutes autres considérations relatives à cette éventuelle cellule centrale.